

# RAPPORT DE

---

# GESTION 2023

---

# Contenu

<b>Executive Summary</b>	<b>3</b>
<b>1 La PHBern dans son ensemble</b>	<b>5</b>
1.1 Offres conformes aux exigences du champ professionnel et du canton	5
1.2 Intelligence artificielle (IA)	6
1.3 Ressources humaines et financières	7
<b>2 Points forts sélectionnés</b>	<b>9</b>
2.1 Formations de base	9
2.2 Formations continues et prestations	10
2.3 Recherche, développement et évaluation	11
<b>3 Faits et chiffres</b>	<b>12</b>
3.1 Étudiants et étudiantes	12
3.2 Collaborateurs et collaboratrices	20
3.3 Coûts de formation par étudiant et étudiante (équivalent temps plein)	24
3.4 Organes	25
<b>4 Comptes annuels 2023</b>	<b>27</b>
4.1 Compte de résultat	27
4.2 Bilan	28
4.3 Tableau de flux de trésorerie	29
4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2023	30
<b>5 Annexe aux comptes annuels 2023</b>	<b>32</b>
5.1 Informations générales	32
5.2 Positions de recettes de la PHBern	33
5.3 Collaborateurs et collaboratrices	34
5.4 Charges d'exploitation	37
5.5 Actifs et passifs	38
5.6 Résultat financier	48
5.7 Autres publications	48
5.8 Transactions avec des parties liées	49
5.9 Réalisation d'une évaluation des risques	52
5.10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	52
<b>6 Rapport de l'organe de révision</b>	<b>53</b>

## Executive Summary

En 2023 également, la PHBern a recensé un nombre élevé d'étudiants et étudiantes. Pour relever les défis actuels du domaine de l'éducation, la haute école ne cesse d'évoluer. Cela passe notamment par la création de plans d'études flexibles et le développement de nouvelles offres de formations et de prestations, mais aussi par l'encouragement de projets de recherche et développement novateurs, tout comme la mise à profit proactive de l'intelligence artificielle.

Afin de lutter contre la pénurie d'enseignants et enseignantes, la PHBern adapte ses offres en continu aux besoins du champ professionnel et du canton. Dans une enquête menée en mars 2023, 69 % des personnes interrogées ont indiqué travailler dans des écoles parallèlement à leurs études. Souhaitant tenir compte de cette situation, la PHBern propose diverses possibilités telles que des filières d'études en cours d'emploi et des formations pratiques flexibles. De plus, elle met à disposition des offres de soutien pour les personnes sans formation pédagogique dans les formations de base.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), la PHBern adopte une attitude ouverte, critique et réfléchie. Elle reconnaît les possibilités offertes par les outils d'IA dans l'éducation. Elle se mobilise pour leur utilisation dans les processus de formation, tout en soulignant l'importance des relations, de la créativité, de l'esprit critique, de l'expérimentation et des interactions sociales dans l'apprentissage et l'enseignement. Par ailleurs, la PHBern soutient activement les écoles et le personnel enseignant dans l'utilisation de l'IA.

En 2023, dans les formations de base, l'accent a été mis sur l'introduction et la mise en place des nouveaux plans d'études, qui engendrent une planification des études encore plus flexible et individuelle. Une nouvelle filière d'études de degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP a par ailleurs été introduite afin d'y donner accès aux titulaires d'une maturité professionnelle sans examen.

Les offres de formation continue et de prestations de services de la PHBern sont adaptées en continu aux nouveaux besoins et développées. La PHBern propose ainsi désormais le cours CAS Enseigner avec un diplôme étranger, qui transmet les connaissances de base du système éducatif et scolaire suisse.

Dans le domaine de la recherche, du développement et de l'évaluation, la PHBern se concentre sur des thématiques d'avenir. Huit programmes prioritaires se consacrent notamment à la numérisation, à l'inclusion, aux interactions sociales, à la migration et l'apprentissage mondial ou à la gouvernance. Les résultats ainsi obtenus sont intégrés dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes, tout comme dans le développement de la pratique scolaire et pédagogique. Les contributions à des projets, les fonds de tiers et les produits de prestations de services acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation s'élèvent à KCHF 1 645.

Les comptes annuels 2023 de la PHBern se clôturent sur une perte de KCHF 1 292. L'année précédente, la PHBern avait enregistré un bénéfice de KCHF 1 296. Les principales évolutions du compte de résultat par rapport à l'année précédente sont, côté produits, l'augmentation obligatoire de 1 % de la contribution cantonale, des produits supérieurs sur les taxes d'études, des produits de la recherche et des produits divers, mais une baisse des contributions AHES en raison d'une diminution de l'intensité des études. Les autres charges d'exploitation, légèrement inférieures à celle de l'année précédente (en raison de la baisse des coûts de l'énergie et des diminutions des dépenses liées à la focalisation sur trois projets de grande envergure) ne parviennent pas à compenser les charges de personnel plus élevées (croissance de la masse salariale, nouveaux engagements et augmentations de temps de travail). La planification financière des prochaines années montre que les pertes liées à la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes et à

celle de la masse salariale planifiée, qui ne peuvent être compensées par l'augmentation programmée de la contribution cantonale, vont encore fortement progresser à l'avenir.

## 1 La PHBern dans son ensemble

La PHBern continue d'afficher un nombre élevé d'étudiants et étudiantes, qui a augmenté de 6 % au semestre d'automne 2023 par rapport à l'année précédente (de 3 036 à 3 207 étudiants et étudiantes). La part d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux s'élevait à 36 %. Durant la période du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023, 726 diplômes ont pu être décernés à la PHBern. 27 430 heures de cours et de conseil ont été dispensées par ailleurs. D'autres données statistiques sont disponibles au chapitre 3 du présent rapport ou sur le [portail statistique de la PHBern](#). Pour l'année civile 2023, les contributions à des projets, les fonds de tiers et les produits de prestations de services acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation s'élèvent à KCHF 1 645.

191 personnes se sont inscrites à l'examen complémentaire (EP) en 2023. Au total, 96 personnes ont passé l'examen de niveau I, dont 58 ont choisi l'examen complémentaire réduit, (60 % des participants et participantes au niveau I), ce qui représente une nouvelle augmentation. Le taux de réussite à la maturité professionnelle pour les niveaux I et II est de 65 %, et correspond aux chiffres des deux années précédentes. Au niveau II, 76 % des personnes titulaires d'une maturité professionnelle ont réussi l'examen complémentaire, ce qui correspond au taux de réussite observé depuis de nombreuses années pour cette formation préalable.

### 1.1 Offres conformes aux exigences du champ professionnel et du canton

Pour lutter contre la forte pénurie persistante de personnel enseignant, la PHBern adapte ses offres en permanence aux exigences du champ professionnel et du canton. Ce faisant, elle tient également compte du fait que la majorité des étudiants et étudiantes font leurs études en cours d'emploi. Une courte enquête en ligne menée en mars 2023 a montré que 69 % des personnes participantes étaient employées dans une école dans le cadre des formations de base à la date de référence. 33 % ont en outre indiqué qu'elles étaient employées à plus de 50 % dans une école parallèlement à leurs études. À l'Institut de pédagogie curative, près de 80 % des étudiants et étudiantes suivent leurs études en cours d'emploi et contribuent ainsi à réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la pédagogie spécialisée. En cas d'études en cours d'emploi, la formation à la pratique professionnelle peut s'effectuer dans les propres classes ou, dans le modèle du stage, dans des classes de stage. Les étudiants et étudiantes sont coachés et supervisés par des enseignants et enseignantes de l'Institut de pédagogie curative. Des modèles combinés sont également mis en œuvre dans le cadre d'essais pilotes. Par ailleurs, les remplacements peuvent compter comme une partie de la formation. Grâce à la grande souplesse des différents modèles lors de la formation pratique, il est également possible de passer au modèle en cours d'emploi durant les études. La PHBern contribue ainsi à lutter contre la pénurie de personnel-le-s.

Consciente de ce manque de personnel enseignant, la PHBern s'attache à ce que les étudiants et étudiantes puissent concilier leurs études et leur activité d'enseignement. Elle veille ainsi à trouver des solutions individuelles pour un grand nombre d'entre eux. Ces derniers courent toutefois le risque d'être confrontés à une surcharge de travail et/ou un allongement des études.

Par ailleurs, la PHBern propose différentes offres de soutien aux personnes sans formation pédagogique adéquate. Depuis le semestre d'automne 2022, les personnes sans formation pédagogique adéquate souhaitant enseigner au niveau primaire dans le canton de Berne et, à moyen terme, suivre une filière d'études pour le degré primaire, peuvent se composer une offre individuelle à partir des différents modules du profil Bachelor niveau primaire. Si cette participation aux cours s'avère concluante, les modules seront comptabilisés ultérieurement pour le profil de Bachelor de niveau primaire de la PHBern ou la filière d'études de niveau primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP de la PHBern. Pour lutter contre la pénurie d'enseignants et enseignantes dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la PHBern a établi différentes offres à destination des personnes sans formation qualifiée qui travaillent dans ce secteur. Ces offres ne sauraient remplacer la nécessaire formation d'enseignant spécialisé ou d'enseignante spécialisée, mais elles visent à soutenir du mieux possible les personnes travaillant quotidiennement avec des élèves et, en les familiarisant à des aspects importants de la pédagogie spécialisée, à

leur donner un premier aperçu de cette activité aux multiples facettes. Les cours proposés sont échelonnés et présentent une orientation différente selon la formation préalable et le parcours professionnel. Très axés sur la pratique, ils permettent d'offrir une formation individuelle aux participants et participantes.

La PHBern met en outre à la disposition des personnes qui enseignent et ne disposent pas de diplôme d'enseignement différentes offres de formation continue et de conseil<sup>1</sup> très demandées, telles que le cours «Initiation pour les personnes enseignant sans diplôme d'enseignement» ou, sous la forme d'une manifestation pilote organisée durant l'été 2023, le «camp d'été» de deux semaines qui permettait aux participants et participantes de se familiariser aux grandes problématiques du métier d'enseignant ou enseignante. Cette démarche permet également de décharger le personnel enseignant formé, tout comme les directions d'école.

## 1.2 Intelligence artificielle (IA)

L'intelligence artificielle (IA) et les outils d'IA offrent des opportunités de formation à de nombreux égards et peuvent être mis à profit pour les processus d'apprentissage ou d'enseignement (p. ex. pour la création de contenus d'apprentissage ou une utilisation didactique par les enseignants et enseignantes), la collecte, le traitement et l'analyse de données dans la recherche, l'accroissement de l'efficacité dans les tâches de routine (p. ex. création de synthèses, propositions de présentations, recherches bibliographiques) ou en soutien lors de brainstormings et de processus de recherche d'idées. Dans le même temps, l'utilisation de ces outils soulève encore de nombreuses interrogations, et notamment en matière de propriété intellectuelle, d'intégrité scientifique ou d'utilisation dans des travaux écrits. Les aspects de la protection des données et de l'éthique n'ont par ailleurs pas encore été (totalement) tirés au clair.

À la PHBern également, diverses thèses relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle et des outils d'IA dans l'éducation ont donné matière à discussion. La PHBern a défini la position suivante: la PHBern adopte une attitude ouverte mais critique et réfléchie face à l'utilisation des outils d'IA dans tous les domaines de prestations. Elle se mobilise pour leur emploi dans des processus de formation, tout en insistant sur l'importance des relations, de la créativité, de l'esprit critique, de l'expérimentation et de l'interaction sociale pour l'apprentissage et l'enseignement des parties prenantes. L'utilisation transparente des outils d'IA pour les enseignants et enseignantes est autorisée dans les modules et pour les contrôles de prestations dans la mesure où celle-ci est jugée pertinente pour l'acquisition de compétences. Au vu de l'évolution dynamique dans ce domaine, l'attitude adoptée face à l'intelligence artificielle devra être réexaminée en continu et revue au besoin.

L'intelligence artificielle gagne aussi en importance dans les écoles – notamment pour la rédaction de travaux écrits –, même si l'on constate des différences au niveau des cycles. Jusqu'ici, peu de directions d'école se sont penchées sur cette thématique et l'ont par exemple réglementée. La PHBern observe aussi qu'un grand nombre d'enseignants et enseignantes se sentent peu à l'aise dans l'utilisation de l'intelligence artificielle à l'école ou ignorent comment aborder cette thématique. C'est pourquoi la haute école propose aux écoles et au personnel enseignant plusieurs offres de soutien développées en permanence. En plus de divers cours et conseils personnalisés à destination des directions d'école et du personnel enseignant, l'informatique scolaire, par exemple, donne des recommandations pour la création de comptes permettant l'utilisation d'outils basés sur l'IA. Par ailleurs, la PHBern informe régulièrement des nouvelles évolutions dans des articles de blog<sup>2</sup>. Elle s'efforce aussi actuellement d'étoffer ses offres de formation continue relatives aux compétences d'application dans le domaine des médias et de l'informatique en intégrant des problématiques portant sur l'intelligence artificielle, et d'aborder celles-ci dans des formations continues. Elle prévoit également de créer un kit assorti d'idées et de séquences de cours concrètes pour une intégration interdisciplinaire de cette thématique. La toolbox OER<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. [ici](#).

<sup>2</sup> Cf. [ici](#) et [ici](#).

<sup>3</sup> Cf. [ici](#).

(Open Educational Resources) – plate-forme d'information permettant de comprendre, de trouver, d'utiliser, d'évaluer et de créer des «ressources éducatives libres» – est remaniée et optimisée avec l'utilisation possible d'une intelligence artificielle générative pour la création de contenus. Des projets de recherche sur l'intelligence artificielle sont également prévus. Leur réalisation n'est toutefois pas simple du fait des développements très rapides et des conditions en constante évolution.

Les outils d'IA commerciaux qui assistent le personnel enseignant sous forme de systèmes experts représenteront un grand défi pour le système éducatif dans sa globalité. Ils seront capables d'effectuer des suivis d'apprentissage, de réaliser des tests des acquis et d'évaluer les prestations des écoliers et écolières. L'IA intervient donc non seulement au stade de préparation des connaissances, mais aussi dans le cœur d'activité des enseignants et enseignantes, à savoir la pédagogie et la didactique. Consciente de ce défi, la PHBern en observe les évolutions et teste des utilisations d'outils d'IA tant dans le milieu de la haute école que dans le champ professionnel.

### 1.3 Ressources humaines et financières

Les comptes annuels 2023 de la PHBern se clôturent sur une perte de KCHF 1 292. L'année précédente, la PHBern avait enregistré un bénéfice de KCHF 1 296. Pour l'accomplissement de son mandat de prestations, la PHBern a reçu, conformément à l'ACE 1318/2022 du 14 décembre 2022, KCHF 66 128 au cours de l'année de référence, dont KCHF 1 500 ont été directement versés à l'association BeLEARN dans son rôle d'institution hôte. La contribution cantonale effectivement imputable à la PHBern s'élève donc à KCHF 64 628. Comparé à l'année précédente, la contribution cantonale a été augmentée de 1 % conformément à la directive. Le canton ayant acquis des prestations supplémentaires auprès de la PHBern, le revenu issu de contributions cantonales se monte au total à KCHF 66 948 (année précédente KCHF 66 160).

Durant l'année sous revue également, la PHBern a enregistré une hausse du nombre d'étudiants et étudiantes et de la part d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux. La baisse de l'intensité des études en comparaison annuelle conduit néanmoins à un revenu AHES légèrement inférieur par rapport à 2022. La filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP (introduite durant l'année sous revue et pas encore totalement financée), la hausse persistante du nombre d'étudiants et étudiantes, l'augmentation du nombre de stages et le pourvoi des postes vacants de l'année précédente ont conduit à une nette hausse des charges de personnel, à KCHF 4 500.

Le début d'année 2023 a été marqué par l'introduction de la solution SAP pour les processus de ressources humaines, avec le canton de Berne (remplacement de Persiska par SAP HCM). En cours d'année 2023, le nouveau logiciel administratif pour la gestion des étudiants et étudiantes (Bios) a par ailleurs été mis en service pour l'ensemble des instituts de formation de base. De plus, les travaux préparatoires du remplacement de la solution financière obsolète de la PHBern début 2024 ont été menés durant l'année sous revue. Ces trois projets d'envergure ont conduit à une concentration des ressources humaines et financières disponibles et, partant, à un recul partiel des autres charges d'exploitation, mais à des amortissements supérieurs en raison des activations opérées. Les principales variations du compte de résultat par rapport à l'année précédente sont les suivantes:

- contribution cantonale plus élevée (1 % d'augmentation planifiée),
- contributions AHES inférieures du fait d'une moindre intensité des études,
- augmentation des frais d'études, des revenus de la recherche et des autres revenus,
- nette hausse des charges de personnel en raison des postes vacants pourvus, des embauches et des augmentations de temps de travail,
- baisse des autres charges d'exploitation: notamment diminution des coûts d'électricité, des dépenses informatiques et de conseil, mais hausse des dépenses publicitaires.

En dépit de l'augmentation de la contribution cantonale 2022, la PHBern renoue avec les pertes en 2023 après le bénéfice enregistré l'année précédente. La planification financière des prochaines années montre que ces pertes vont encore fortement augmenter. À courte échéance,

l'introduction des nouveaux programmes d'études entraîne des dépenses supplémentaires, mais celles-ci peuvent être compensées à moyenne échéance. En l'absence de mesures adaptées, la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes, les mesures salariales non indemnisées et les mandats ou projets nouveaux non compensés (ou pas intégralement) dégraderont encore fortement la situation financière de la PHBern.

## 2 Points forts sélectionnés

### 2.1 Formations de base

Différents plans d'études ont été introduits au semestre d'automne 2023, tels que le nouveau plan d'études de la filière d'études de Bachelor pour le degré primaire, qui permet une planification des études encore plus flexible et individuelle. Cette filière présente une structure modulaire et une fois la première phase réalisée, les études ne suivent pas une structure curriculaire stricte. Des stages peuvent être effectués de façon autonome à partir du stage 3 et, à partir du stage 4, au propre lieu d'emploi. Comme les offres de cours sont proposées chaque semestre, les études peuvent être démarrées ou poursuivies sans difficulté tant au semestre d'automne qu'au semestre de printemps. Par ailleurs, les cours sont organisés plusieurs fois et répartis sur la semaine. Les cours magistraux se font généralement en ligne en mode asynchrone et d'autres manifestations ont également lieu partiellement en ligne. L'apprentissage autodirigé et individualisé est notamment soutenu par des outils de réflexion numériques, des offres d'apprentissage correspondantes, des mentorats et des états des lieux. Le nouveau plan d'études permet également aux étudiants et étudiantes de définir leur propre orientation principale (cycle 1 ou cycle 2). Il est également possible désormais de choisir un profil d'études thématique et interdisciplinaire: éducation esthétique, formation en faveur du développement durable, pédagogie curative, apprentissage interclasses, intégrité et participation, STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts and Mathematics) – résolution de problèmes et multilittératie. La filière d'études peuvent être suivie à temps plein, à temps partiel ou en cours d'emploi.

L'automne 2023 a également été marqué par l'introduction de la filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP, qui a accueilli 27 étudiants et étudiantes. Avec cette nouvelle filière, la PHBern donne suite à la demande du Grand Conseil consistant à permettre aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen au degré primaire de la PHBern. Le schéma ci-après donne un aperçu de la structure de cette filière d'études. À partir du deuxième semestre, les étudiants et étudiantes suivent une grande partie des cours de la filière d'études de Bachelor reconnue par la CDIP pour le degré primaire. La mise à profit des synergies entre ces deux filières d'études permet de réduire les coûts au minimum.

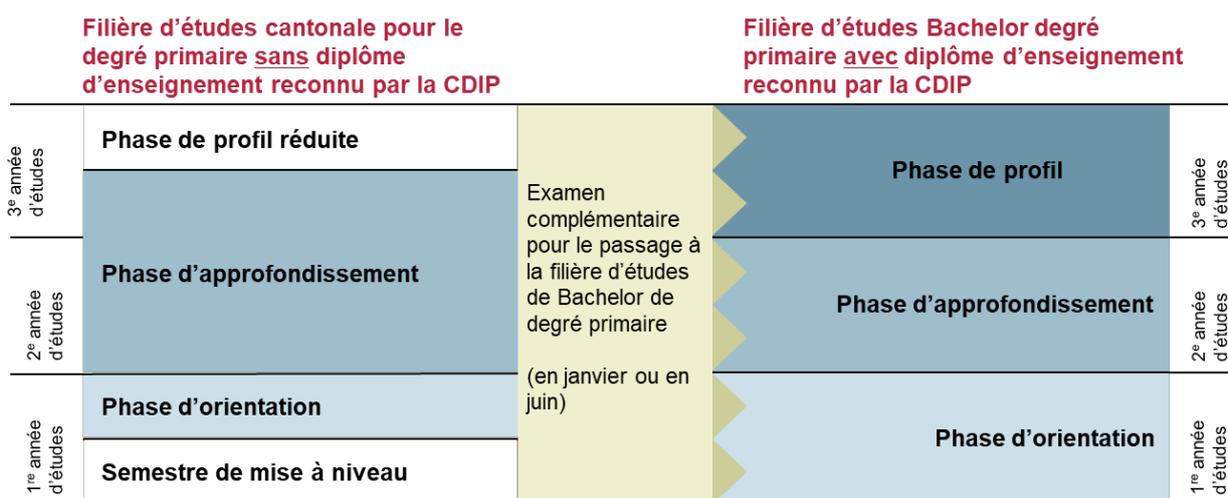


Illustration 1: Représentation graphique de la filière d'études de degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP

Divers plans études sont également entrés en vigueur à l'Institut du Degré secondaire I lors du semestre d'automne 2023, tels que le nouveau plan des études pour le diplôme additionnel pour le degré secondaire I et le nouveau plan des études pour le diplôme d'une discipline additionnelle pour le degré secondaire I, qui reposent sur le plan d'études 2022 pour les études intégrées de Bachelor et de Master. Le Master consécutif du Degré secondaire I a également été doté d'un

nouveau plan d'études au semestre d'automne 2023, sur la base du plan d'études 2022 pour les études intégrées de Bachelor et de Master. Pour les étudiants et étudiantes de l'Institut du Degré secondaire I, ces nouveaux plans sont le gage d'études plus individualisées et plus flexibles, mieux conciliables avec les défis de la vie professionnelle et privée.

Entré en vigueur au semestre d'automne 2022, le nouveau plan d'études de l'Institut du Degré secondaire II tient compte des exigences du programme d'études 17 («Lehrplan 17»). Ce nouveau programme s'est appliqué pour la première fois aux élèves entré-e-s en première année de la filière gymnasiale pour l'année scolaire 2019/2020 (années de maturité à partir de 2023). L'interdisciplinarité figure également parmi les lignes directrices de ce plan d'études et la filière donne la possibilité de se pencher sur l'enseignement interdisciplinaire au niveau visé, dans le cadre d'un module d'approfondissement.

Par ailleurs, la PHBern donne désormais la possibilité aux étudiants et étudiantes de la filière d'études de pédagogie spécialisée de sélectionner des cours en fonction de leurs préférences et centres d'intérêts. L'orientation principale sera alors définie au terme de la formation. La filière d'études de pédagogie curative gagne ainsi encore en flexibilité.

Pour les personnes qui disposent d'une maturité professionnelle ou spécialisée et qui s'intéressent à des études à la PHBern, un examen complémentaire (EP) ainsi qu'un cours préparatoire facultatif (CPF) est proposé. La différenciation entre deux niveaux pour le cours préparatoire de deux semestres en cours d'emploi ainsi que le cours préparatoire d'un semestre pour les titulaires d'une maturité professionnelle continuent de faire leurs preuves. Depuis le semestre d'automne 2023, les titulaires d'une maturité professionnelle ont également la possibilité de suivre le cours préparatoire niveau I ou II en un seul semestre (semestre d'automne) et de passer l'examen complémentaire niveau I et niveau II en tant qu'option supplémentaire en janvier. Les personnes qui réussissent l'examen complémentaire peuvent donc désormais commencer leurs études au semestre de printemps.

## 2.2 Formations continues et prestations

Le PHBern soutient les spécialistes de l'éducation en milieu scolaire au travers d'une offre différenciée de formations continues et de prestations de services. Il s'agit par exemple du maintien de l'aptitude professionnelle dans le domaine scolaire en pleine évolution, du développement professionnel, pédagogique et scolaire ou de la promotion de la santé des élèves et du personnel pédagogique. Outre les prestations éprouvées, telles que la formation continue intensive, la semaine de planification et d'orientation, les conseils se rapportant aux cours et les conseils personnels ou les offres du Centre média, plusieurs innovations ont été lancées en 2023:

- Le premier cours national de formation continue MAS Primary Education offre aux enseignants et enseignantes du degré primaire de nouvelles perspectives de leur métier. Il apporte une importante contribution à la conservation d'un personnel enseignant ambitieux. Les nouvelles filières CAS suivantes sont également proposées: évaluation axée sur les compétences, enseignement avec diplôme étranger, conduite de projets et direction d'équipes.
- Au nouveau Maker Corner situé Helvetiaplatz 2, les enseignants et enseignantes peuvent, avec le soutien d'experts et d'expertes, tester des outils et du matériel tels que des imprimantes 3D, pour pouvoir les utiliser ensuite dans leurs écoles.
- L'offre de formation continue pour les écoles primaires spécialisées a encore été différenciée et développée. Du point de vue du contenu, les offres se concentrent sur la mise en œuvre ou l'application du plan d'études («Lehrplan 21») pour les élèves souffrant de handicaps complexes dans des écoles spécialisées ou ordinaires.
- Le «Blog für Schule und Unterricht» (Blog pour l'école et l'enseignement) a été lancé au printemps en complément au forum en ligne à destination des enseignants et enseignantes, et il remporte un grand succès.

## 2.3 Recherche, développement et évaluation

La PHBern réalise aujourd'hui de la recherche pour l'école de demain. Dans le cadre de huit programmes prioritaires et du programme de recherche libre de l'Institut de recherche, développement et évaluation, des thèmes tels que la numérisation, l'inclusion, les interactions sociales, la migration et l'apprentissage global ou la gouvernance sont étudiés. Les résultats sont intégrés dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes, tout comme pour le développement de la pratique scolaire et pédagogique, toujours dans l'objectif de soutenir un bon enseignement et de faire naître des innovations. Neuf portraits vidéo permettent d'en savoir plus sur les programmes prioritaires.<sup>4</sup> L'étude longitudinale «Studienverläufe und Arbeitskontexte in der Schulischen Heilpädagogik (StAr)» (Parcours d'études et contextes de travail dans l'enseignement spécialisé)<sup>5</sup> est par ailleurs en cours actuellement, interrogeant des étudiants et étudiantes de l'enseignement spécialisé dans toute la Suisse au sujet des études et de la situation de travail. Les données d'ores et déjà recueillies fournissent de précieuses informations, notamment dans le domaine de l'expérience préalable et des activités professionnelles.

Au cours de l'année civile 2023, 25 projets de recherche et de développement, qui ont passé la procédure de demande et sont financés par la PHBern, étaient en cours à la PHBern. 9 autres projets ont été financés par le FNS. En outre, 10 autres projets ont été financés à 60 % au moins par des fonds de tiers. Au total, la PHBern comptait donc 44 projets de recherche et de développement en cours au cours de l'année civile 2023. Sur ce total, 11 ont lieu en coopération avec d'autres institutions, telles que hautes écoles, offices fédéraux, offices cantonaux, fondations, etc.

Pour l'année civile 2023, les contributions à des projets, les fonds de tiers et les produits de prestations de services acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation s'élèvent à KCHF 1 645.

---

<sup>4</sup> Cf. [ici](#).

<sup>5</sup> Cf. [ici](#).

### 3 Faits et chiffres

Le présent chapitre présente des données statistiques sur les étudiants et étudiantes et les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, le Pädagogisches Hochschulinstitut NMS Bern n'est plus rattaché à la PHBern. Les statistiques ont donc été adaptées (les chiffres du PH NMS Bern ne figurent plus dans les années représentées). De plus amples informations sont disponibles sur le [portail statistique de la PHBern](#).

#### 3.1 Étudiants et étudiantes

Les tableaux suivants contiennent des références aux explications des statistiques sur les étudiants et étudiantes. Ils se trouvent à la fin de ce sous-chapitre.

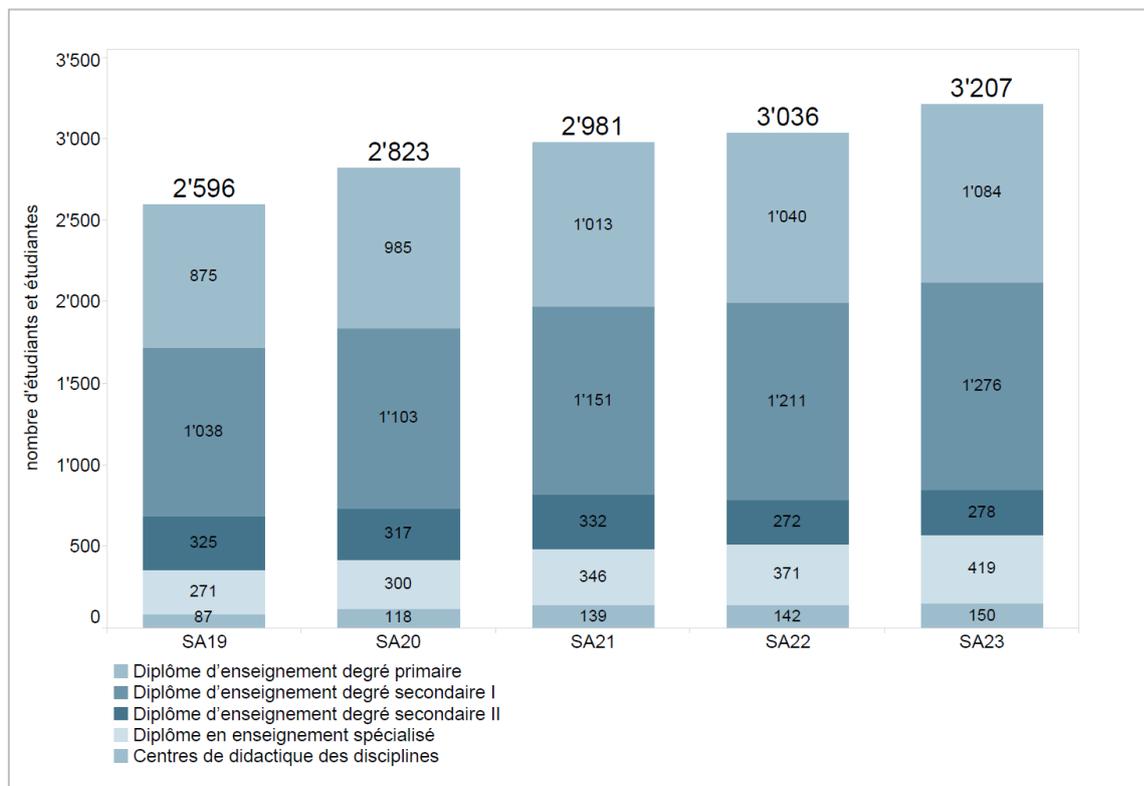
##### Aperçu I: Étudiants et étudiantes des formations de base, élargies et complémentaires par institut, filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extra-cantonaux

	Total étudiants/étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants/étudiantes étrangers <sup>1</sup>			Part des étudiants/étudiantes extra-cantonaux <sup>1</sup>		
	HS23	HS22	Δ	HS23	HS22	Δ	HS23	HS22	Δ	HS23	HS22	Δ
<b>Institut du degré primaire</b>	<b>1'084</b>	<b>1'040</b>	<b>4%</b>	<b>80%</b>	<b>81%</b>	<b>-1%</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>	<b>32%</b>	<b>33%</b>	<b>-1%</b>
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (Bachelor)	1'017	994	2%	81%	81%	0%	5%	5%	0%	32%	32%	0%
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (Bachelor) – Cours bilingue	39	45	-13%	90%	93%	-3%	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	–	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	–
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire sans reconnaissance par la CDIP	27	–	–	67%	–	–	4%	–	–	0%	–	–
Diplôme additionnel pour le degré primaire	1	1	0%	0%	100%	-100%	0%	0%	0%	0%	100%	-100%
<b>Institut du degré secondaire I<sup>3</sup></b>	<b>1'276</b>	<b>1'211</b>	<b>5%</b>	<b>51%</b>	<b>52%</b>	<b>-1%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>34%</b>	<b>34%</b>	<b>0%</b>
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	652	619	5%	49%	49%	0%	4%	4%	0%	33%	31%	2%
Master of Arts PHBern in Secondary Education	302	311	-3%	48%	50%	-2%	5%	6%	-1%	37%	38%	-1%
Master of Arts PHBern in Secondary Education avec orientation principale pédagogie curative	63	66	-5%	68%	67%	1%	5%	6%	-1%	22%	26%	-4%
Master of Arts PHBern in Secondary Education (Master consécutif)	127	100	27%	54%	56%	-2%	13%	11%	2%	42%	44%	-2%
Diplôme additionnel pour le degré secondaire I (titulaires d'un diplôme d'enseignement pour le degré primaire)	20	18	11%	75%	61%	14%	5%	6%	-1%	55%	72%	-17%
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I – diplôme spécialisé	103	90	14%	54%	56%	-2%	13%	11%	2%	20%	26%	-6%
Diplôme additionnel pour le degré secondaire I	9	7	29%	89%	100%	-11%	11%	14%	-3%	44%	57%	-13%
<b>Institut du degré secondaire II<sup>4</sup></b>	<b>278</b>	<b>272</b>	<b>2%</b>	<b>45%</b>	<b>47%</b>	<b>-2%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>	<b>-2%</b>	<b>59%</b>	<b>58%</b>	<b>1%</b>
Diplôme discipline unique	42	40	5%	43%	43%	0%	26%	13%	13%	52%	63%	-11%
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	90	86	5%	52%	55%	-3%	13%	23%	-10%	60%	49%	11%
Diplôme double discipline	35	40	-13%	31%	45%	-14%	17%	13%	4%	77%	53%	24%

	Total étudiants/étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants/étudiantes étrangers <sup>1</sup>			Part des étudiants/étudiantes extra-cantonaux <sup>1</sup>		
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	104	103	1%	44%	44%	0%	5%	10%	-5%	55%	65%	-10%
Diplôme additionnel pour écoles de maturité	6	2	200%	50%	100%	-50%	0%	0%	0%	50%	100%	-50%
Diplôme additionnel avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	1	1	0%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	0%
<b>Institut de pédagogie curative</b>	<b>419</b>	<b>371</b>	<b>13%</b>	<b>87%</b>	<b>87%</b>	<b>0%</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>37%</b>	<b>36%</b>	<b>1%</b>
Études élémentaires	378	32	1081%	88%	91%	-3%	4%	9%	-5%	37%	28%	9%
Pédagogie pour les enfants et les adolescents présentant des troubles d'apprentissage ou de comportement	1	57	-98%	100%	88%	12%	0%	7%	-7%	0%	44%	-44%
Pédagogie pour les enfants et les adolescents présentant des troubles d'apprentissage ou de comportement	2	254	-99%	50%	87%	-37%	0%	3%	-3%	100%	35%	65%
Prestations complémentaires pour Master en enseignement spécialisé	38	28	36%	84%	82%	2%	18%	14%	4%	39%	39%	0%
<b>Centre de didactiques des disciplines</b>	<b>150</b>	<b>142</b>	<b>6%</b>	<b>81%</b>	<b>75%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>6%</b>	<b>65%</b>	<b>66%</b>	<b>-1%</b>
Centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »	34	32	6%	82%	81%	1%	6%	0%	6%	65%	66%	-1%
Centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »	87	81	7%	87%	84%	3%	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-
Centre de didactique des disciplines « Sport »	29	29	0%	59%	41%	18%	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-
<b>Total</b>	<b>3'207</b>	<b>3'036</b>	<b>6%</b>	<b>67%</b>	<b>67%</b>	<b>0%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>36%</b>	<b>36%</b>	<b>0%</b>

Date de référence : 15 octobre

## Aperçu II: Évolution des étudiants et étudiantes des formations de base, élargies et complémentaires par institut



Date de référence: 15 octobre

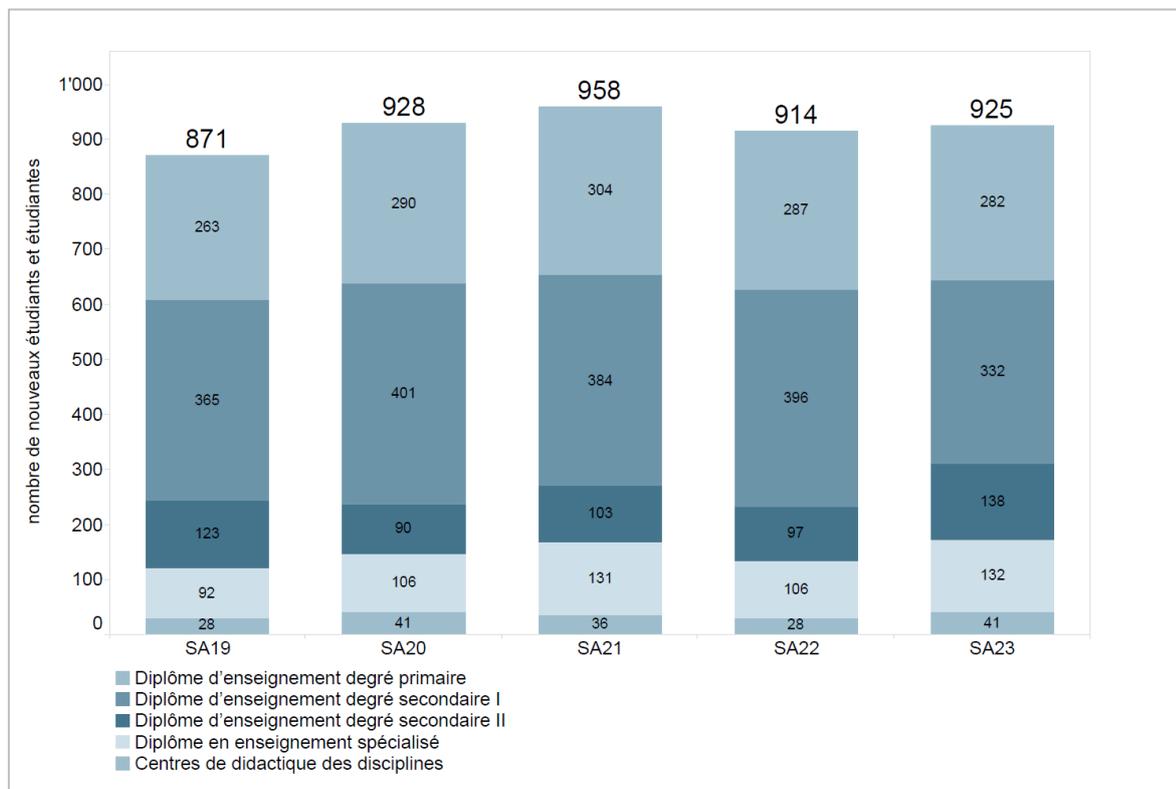
### Aperçu III: Étudiants et étudiantes du premier semestre des formations de base, élargies et complémentaires par institut, filière d'études, proportion de femmes, proportion d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiants/étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants/étudiantes étrangers <sup>1</sup>			Part des étudiants/étudiantes extra-cantonaux <sup>1</sup>		
	SA23	SA22	Δ	SA23	SA22	Δ	SA23	SA22	Δ	SA23	SA22	Δ
<b>Institut du degré primaire</b>	<b>282</b>	<b>287</b>	<b>-2%</b>	<b>78%</b>	<b>82%</b>	<b>-4%</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>	<b>-2%</b>	<b>29%</b>	<b>34%</b>	<b>-5%</b>
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (Bachelor)	241	277	-13%	80%	82%	-2%	5%	6%	-1%	32%	34%	-2%
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (Bachelor) – Coursus bilingue	13	10	30%	69%	100%	-31%	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	–	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	–
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire sans reconnaissance par la CDIP	27	–	–	67%	–	–	4%	–	–	0%	–	–
Diplôme additionnel pour le degré primaire	1	0	–	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Institut du degré secondaire I<sup>3</sup></b>	<b>332</b>	<b>396</b>	<b>-16%</b>	<b>54%</b>	<b>53%</b>	<b>1%</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>33%</b>	<b>32%</b>	<b>1%</b>
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	185	211	-12%	51%	53%	-2%	5%	4%	1%	36%	29%	7%
Master of Arts PHBern in Secondary Education	56	104	-46%	52%	49%	3%	0%	5%	-5%	32%	38%	-6%
Master of Arts PHBern in Secondary Education avec orientation principale pédagogie curative	12	24	-50%	83%	71%	12%	8%	4%	4%	17%	17%	0%
Master of Arts PHBern in Secondary Education (Master consécutif)	37	30	23%	51%	60%	-9%	22%	13%	9%	43%	37%	6%
Diplôme additionnel pour le degré secondaire I (titulaires d'un diplôme d'enseignement pour le degré primaire)	7	6	17%	86%	33%	53%	0%	0%	0%	43%	83%	-40%
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I – diplôme spécialisé	31	18	72%	52%	44%	8%	10%	6%	4%	10%	22%	-12%
Diplôme additionnel pour le degré secondaire I	4	3	33%	75%	100%	-25%	0%	33%	-33%	50%	33%	17%
<b>Institut du degré secondaire II<sup>4</sup></b>	<b>138</b>	<b>97</b>	<b>42%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>	<b>-1%</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>	<b>0%</b>	<b>59%</b>	<b>64%</b>	<b>-5%</b>
Diplôme discipline unique	24	16	50%	50%	44%	6%	29%	13%	16%	42%	69%	-27%
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	39	31	26%	46%	52%	-6%	10%	23%	-13%	62%	55%	7%
Diplôme double discipline	17	19	-11%	41%	42%	-1%	24%	16%	8%	88%	63%	25%
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	51	29	76%	37%	34%	3%	4%	3%	1%	55%	69%	-14%
Diplôme additionnel pour écoles de maturité	6	2	200%	50%	100%	-50%	0%	0%	0%	50%	100%	-50%
Diplôme additionnel avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	1	0	–	100%	0%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%
<b>Institut de pédagogie curative</b>	<b>132</b>	<b>106</b>	<b>25%</b>	<b>86%</b>	<b>85%</b>	<b>1%</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	<b>0%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>	<b>-1%</b>
Études élémentaires	101	30	237%	88%	90%	-2%	4%	10%	-6%	44%	30%	14%
Pédagogie pour les enfants et les adolescents présentant des troubles d'apprentissage ou de comportement	0	15	-100%	0%	87%	-87%	0%	0%	0%	0%	67%	-67%

	Total étudiants/étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants/étudiantes étrangers <sup>1</sup>			Part des étudiants/étudiantes extra-cantonaux <sup>1</sup>		
Pédagogie pour les enfants et les adolescents présentant des troubles d'apprentissage ou de comportement	0	43	-100%	0%	86%	-86%	0%	5%	-5%	0%	44%	-44%
Prestations complémentaires pour Master en enseignement spécialisé	31	18	72%	81%	72%	9%	19%	17%	2%	42%	50%	-8%
<b>Centre de didactiques des disciplines</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>46%</b>	<b>93%</b>	<b>86%</b>	<b>7%</b>	<b>13%</b>	<b>0%</b>	<b>13%</b>	<b>50%</b>	<b>38%</b>	<b>12%</b>
Centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »	8	8	0%	88%	88%	0%	13%	0%	13%	50%	38%	12%
Centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »	29	20	45%	93%	85%	8%	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-
Centre de didactique des disciplines « Sport »	4	0	-	100%	0%	100%	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-	n.c. <sup>2</sup>	n.c. <sup>2</sup>	-
<b>Total</b>	<b>925</b>	<b>914</b>	<b>1%</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>0%</b>	<b>38%</b>	<b>38%</b>	<b>0%</b>

Date de référence : 15 octobre

### Aperçu IV: Évolution des étudiants et étudiantes du premier semestre des formations de base, élargies et complémentaires par institut



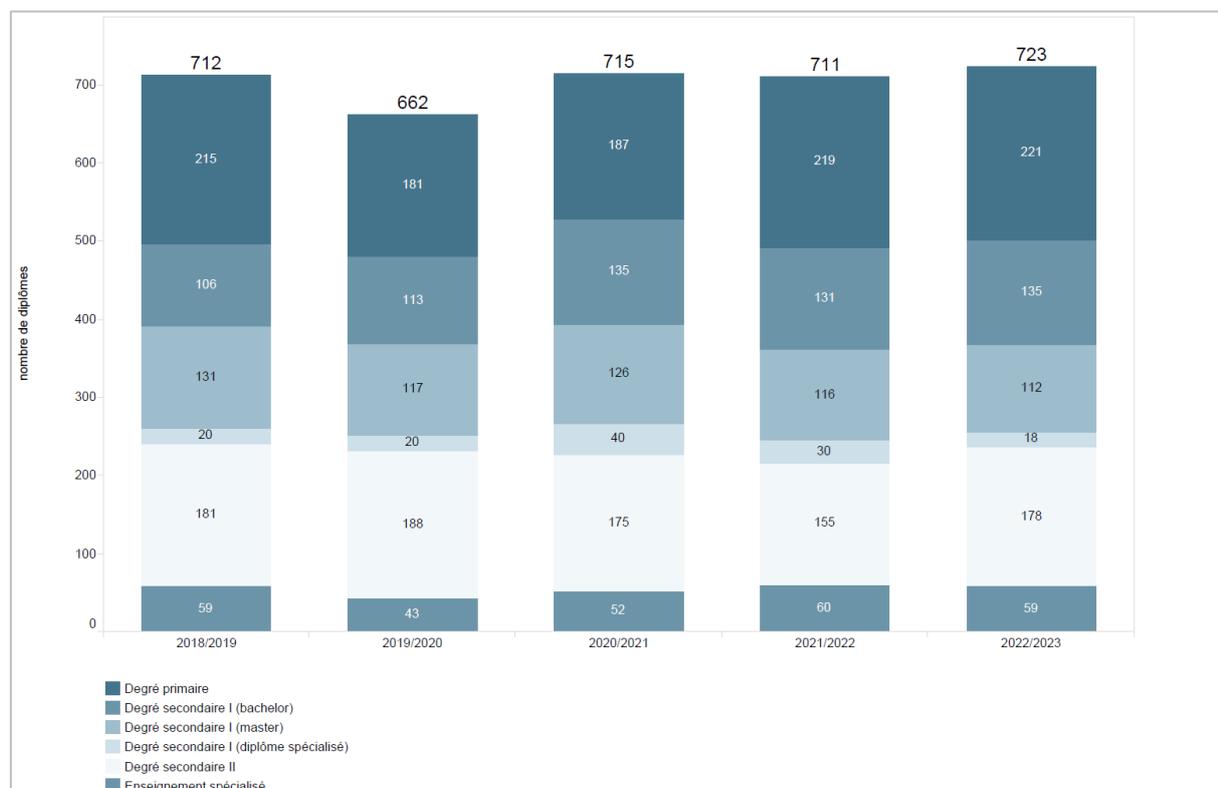
Date de référence: 15 octobre

## Aperçu V: diplômes des formations de base, élargies et complémentaires par institut

	Femmes	Hommes	Total
<b>Institut du degré primaire</b>	<b>179</b>	<b>42</b>	<b>221</b>
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Primary Education	172	41	213
Diplôme additionnel pour le degré primaire	7	1	8
<b>Institut du degré secondaire I</b>	<b>151</b>	<b>114</b>	<b>265</b>
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	78	57	135
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	63	47	110
Diplôme spécialisé pour le degré secondaire I	8	10	18
Diplôme additionnel pour le degré secondaire I	2	0	2
<b>Institut du degré secondaire II</b>	<b>84</b>	<b>94</b>	<b>178</b>
Diplôme d'enseignement pour écoles de maturité	29	17	46
Diplôme d'enseignement pour écoles de maturité avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	53	73	126
Diplôme additionnel pour écoles de maturité	2	2	4
Diplôme additionnel avec qualification en pédagogie professionnelle intégrée	0	2	2
<b>Institut de pédagogie curative</b>	<b>55</b>	<b>4</b>	<b>59</b>
Diplôme en pédagogie curative scolaire avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	55	4	59
<b>Centre de didactiques des disciplines</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Master of Arts PHBern et HESB en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »	2	1	3
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>255</b>	<b>726</b>

Période de référence : 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023

## Aperçu VI: Évolution des diplômes des formations de base, élargies et complémentaires par institut



Période sous revue: du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet

### Explication des statistiques sur les étudiants et étudiantes

<sup>1</sup> Les pourcentages se rapportent aux étudiants et étudiantes immatriculés à la PHBern. Les personnes enregistrées ne sont pas incluses (semestre d'automne 23: 3 052 étudiants et étudiantes immatriculés; 879 étudiants et étudiantes en premier semestre immatriculés).

<sup>2</sup> Pour les étudiants et étudiantes de ces filières d'études, la PHBern ne dispose pas de données pertinentes, car ils sont immatriculés à la Haute école de coopération (enregistrés).

<sup>3</sup> Les étudiants et étudiantes de la filière de l'enseignement secondaire I qui sont immatriculés en même temps dans la filière d'études de Bachelor, de Master et/ou dans le diplôme additionnel ne sont comptés que dans le Master.

<sup>4</sup> Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire HEAB Arts visuels du degré secondaire II ne sont pas comptés, car ils ne sont pas immatriculés à la PHBern.

<sup>5</sup> Les diplômes des centres de didactique des disciplines ne sont pas représentés en raison de leur faible nombre (voir à ce sujet l'aperçu V).

## 3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Les tableaux suivants contiennent des références aux explications des statistiques sur les collaborateurs et collaboratrices. Ils se trouvent à la fin de ce sous-chapitre.

### Aperçu I: Personnes par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total collaborateur/collaboratrice			Part des femmes			Total en %		
	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ
Rectorat	34	38	-11%	56%	58%	-2%	3%	4%	-1%
Section ressources humaines, finances et controlling (y c. apprentis) <sup>1</sup>	29	-	-	62%	-	-	3%	-	-
Services <sup>2</sup>	53	68	-22%	74%	74%	0%	5%	6%	-1%
Réseau Transformation numérique : administration <sup>2</sup>	25	24	4%	16%	13%	3%	2%	2%	0%
Réseau Transformation numérique : enseignement <sup>2, 3</sup>	37	30	23%	46%	37%	9%	3%	3%	0%
Institut du degré primaire (y c. admission exceptionnelle) <sup>4</sup>	259	269	-4%	79%	79%	0%	24%	25%	-1%
Institut du degré secondaire I	274	271	1%	56%	56%	0%	25%	25%	0%
Institut du degré secondaire II	62	56	11%	44%	45%	-1%	6%	5%	1%
Institut de pédagogie curative	78	73	7%	83%	82%	1%	7%	7%	0%
Institut de formation continue et des prestations de service	158	151	5%	68%	65%	3%	14%	14%	0%
Institut de recherche, développement et évaluation	79	84	-6%	73%	82%	-9%	7%	8%	-1%
Centre de didactiques des disciplines <sup>5</sup>	2	2	0%	50%	50%	0%	<1%	<1%	0%
<b>Total</b>	<b>1'090</b>	<b>1'066</b>	<b>2%</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Date de référence : 31 décembre

### Aperçu II: Évolution personnes par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2019	2020	2021	2022	2023
Rectorat	22	37	37	38	34
Section ressources humaines, finances et controlling (y c. apprentis) <sup>1</sup>	-	-	-	-	29
Services <sup>2</sup>	-	66	70	68	53
Réseau Transformation numérique : administration <sup>2</sup>	104	24	25	24	25
Réseau Transformation numérique : enseignement <sup>2, 3</sup>	-	11	28	30	37
Institut du degré primaire (y c. admission exceptionnelle) <sup>4</sup>	236	227	242	269	259
Institut du degré secondaire I	240	249	254	271	274
Institut du degré secondaire II	73	67	53	56	62
Institut de pédagogie curative	50	50	59	73	78
Institut de formation continue et des prestations de service	193	182	161	151	158
Institut de recherche, développement et évaluation	71	87	83	84	79
Centre de didactiques des disciplines <sup>5</sup>	-	-	1	2	2
Consortium BeLEARN <sup>6</sup>	-	1	4	0	0
<b>Total</b>	<b>989</b>	<b>1'001</b>	<b>1'017</b>	<b>1'066</b>	<b>1'090</b>

Date de référence : 31 décembre

### Aperçu III: Postes à temps plein par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total postes à plein temps			Part des femmes			Total en %		
	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ
Rectorat	27,2	31,7	-14%	57%	57%	0%	5%	6%	-1%
Section ressources humaines, finances et controlling (y c. apprentis) <sup>1</sup>	25,7	-	-	60%	-	-	5%	-	-
Services <sup>2</sup>	41,1	54,1	-24%	70%	69%	1%	8%	11%	-3%
Réseau Transformation numérique : administration <sup>2</sup>	22,2	21,9	1%	17%	13%	4%	4%	4%	0%
Réseau Transformation numérique : enseignement <sup>2, 3</sup>	21,6	17,5	24%	40%	31%	9%	4%	4%	0%
Institut du degré primaire (y c. admission exceptionnelle) <sup>4</sup>	99,7	96,0	4%	76%	74%	2%	19%	20%	-1%
Institut du degré secondaire I	99,0	87,0	14%	56%	53%	3%	19%	18%	1%
Institut du degré secondaire II	22,6	19,4	17%	46%	51%	-5%	4%	4%	0%
Institut de pédagogie curative	33,8	30,3	12%	83%	79%	4%	6%	6%	0%
Institut de formation continue et des prestations de service	82,7	78,9	5%	66%	66%	0%	16%	16%	0%
Institut de recherche, développement et évaluation	49,2	50,4	-2%	72%	78%	-6%	9%	10%	-1%
Centre de didactiques des disciplines <sup>5</sup>	0,8	0,8	-3%	13%	13%	0%	<1%	<1%	0%
<b>Total</b>	<b>525,5</b>	<b>487,9</b>	<b>8%</b>	<b>63%</b>	<b>63%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Date de référence : 31 décembre

### Aperçu IV: Évolution postes à temps plein par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2019	2020	2021	2022	2023
Rectorat	17,5	30,2	30,3	31,7	27,2
Section ressources humaines, finances et controlling (y c. apprentis) <sup>1</sup>	-	-	-	-	25,7
Services <sup>2</sup>	-	53,0	55,5	54,1	41,1
Réseau Transformation numérique : administration <sup>2</sup>	82,7	21,8	22,8	21,9	22,2
Réseau Transformation numérique : enseignement <sup>2, 3</sup>	-	7,7	15,6	17,5	21,6
Institut du degré primaire (y c. admission exceptionnelle) <sup>4</sup>	81,5	83,0	90,6	96,0	99,7
Institut du degré secondaire I	79,9	79,5	85,4	87,0	99,0
Institut du degré secondaire II	26,0	26,6	20,3	19,4	22,6
Institut de pédagogie curative	24,3	25,7	27,2	30,3	33,8
Institut de formation continue et des prestations de service	102,5	92,0	82,6	78,9	82,7
Institut de recherche, développement et évaluation	41,4	48,8	47,3	50,4	49,2
Centre de didactiques des disciplines <sup>5</sup>	-	-	0,6	0,8	0,8
Consortium BeLEARN <sup>6</sup>	-	1,0	2,4	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>455,7</b>	<b>469,3</b>	<b>480,6</b>	<b>487,9</b>	<b>525,5</b>

Date de référence : 31 décembre

## Aperçu V: Personnes par fonction

Catégorie de fonction	Total collaborateur/collaboratrice			Part des femmes			Total en %		
	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ
Direction de la haute école	9	8	13%	33%	38%	-5%	1%	1%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	36	38	-5%	67%	66%	1%	3%	3%	0%
Responsables des divisions et des équipes	25	19	32%	44%	32%	12%	2%	2%	0%
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	124	128	-3%	60%	63%	-3%	11%	11%	0%
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	130	108	20%	69%	70%	-1%	11%	10%	1%
Enseignante / enseignant	454	430	6%	66%	64%	2%	39%	38%	1%
Formateur / formatrice en établissement avec mandat élargi	264	275	-4%	67%	69%	-2%	23%	25%	-2%
Assistante / assistant, doctorants / doctorantes	105	104	1%	72%	77%	-5%	9%	9%	0%
Apprentis	5	7	-29%	40%	57%	-17%	<1%	1%	<-1%
<b>Total<sup>7</sup></b>	<b>1'152</b>	<b>1'117</b>	<b>3%</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Date de référence : 31 décembre

## Aperçu VI: Postes à temps plein par fonction

Catégorie de fonction	Total postes à plein temps			Part des femmes			Total en %		
	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ	2023	2022	Δ
Direction de la haute école	9,0	8,0	13%	33%	38%	-5%	2%	2%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	31,5	32,0	-2%	68%	65%	3%	6%	6%	0%
Responsables des divisions et des équipes	22,8	18,0	27%	42%	30%	12%	4%	4%	0%
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	98,5	100,5	-2%	59%	60%	-1%	19%	21%	-2%
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	75,8	59,2	28%	67%	68%	-1%	14%	12%	2%
Enseignante / enseignant	218,0	201,7	8%	65%	62%	3%	41%	41%	0%
Formateur / formatrice en établissement avec mandat élargi	20,1	18,8	7%	68%	69%	-1%	4%	4%	0%
Assistante / assistant, doctorants / doctorantes	44,9	42,7	5%	75%	79%	-4%	9%	9%	0%
Apprentis	5,0	7,0	-29%	40%	57%	-17%	1%	1%	0%
<b>Total<sup>7</sup></b>	<b>525,5</b>	<b>487,9</b>	<b>8%</b>	<b>63%</b>	<b>63%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Date de référence : 31 décembre

## Explication des statistiques sur les collaborateurs et collaboratrices

<sup>1</sup> La section «Ressources humaines, finances et controlling» existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<sup>2</sup> Les unités administratives «Services» et «Réseau Transformation numérique» ont été créées dans le cadre de la réorganisation «Administration 2020» (jusqu'au 31 janvier 2020: «Administration centrale», «Administration des formations de base», «Administration de la formation continue et de la recherche»).

<sup>3</sup> Les domaines de travail suivants et leurs collaborateurs et collaboratrices font partie du réseau Transformation numérique et ne sont pas attribués à l'administration, mais à l'enseignement: Digital Learning Base (DigiLeb), conseil en informatique scolaire (anciennement rattaché à l'Institut de formation continue et des prestations de services) et Think Tank Médias et Informatique.

<sup>4</sup> Les collaborateurs et collaboratrices du domaine d'activités «Admissions extraordinaires» sont rattachés à l'Institut du Degré primaire.

<sup>5</sup> Le Centre de didactique des disciplines est considéré comme une unité spécifique depuis 2021.

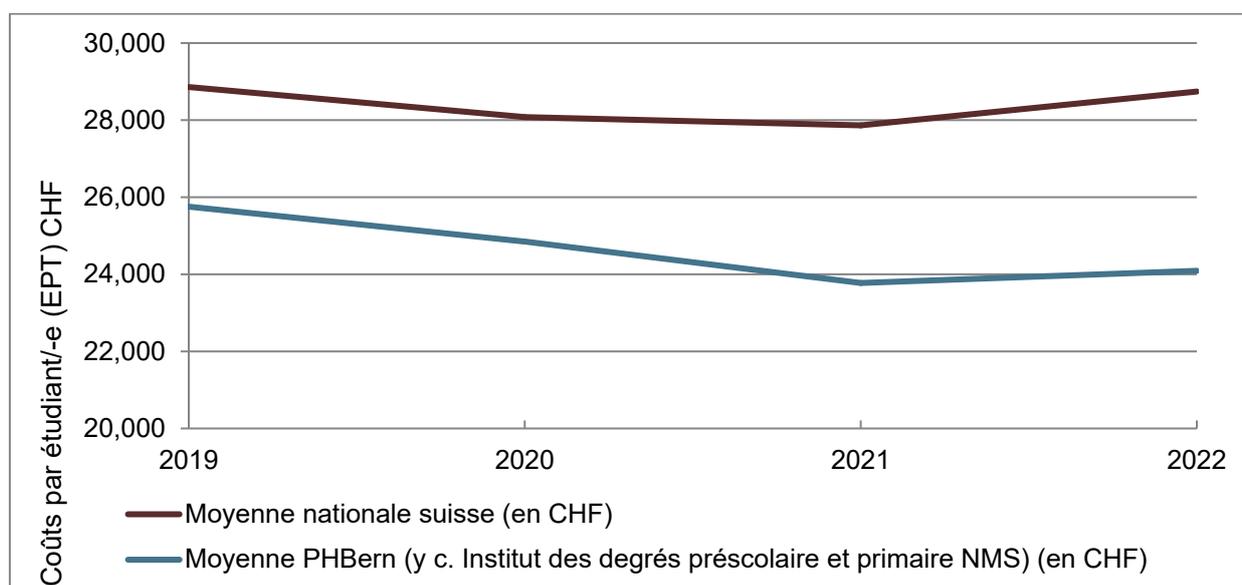
<sup>6</sup> Le consortium BeLEARN a été créé en 2020. Début 2022, le consortium est devenu l'association BeLEARN avec une reprise du personnel.

<sup>7</sup> Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

### 3.3 Coûts de formation par étudiant et étudiante (équivalent temps plein)

	2019	2020	2021	2022
Moyenne nationale suisse (en CHF)	28 859	28 079	27 865	28 744
Moyenne PHBern (y c. Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) (en CHF)	25 755	24 936	23 735	24 092

#### Aperçu I: Évolution des coûts par étudiant et étudiante en équivalent plein temps (en CHF)



### 3.4 Organes

#### Conseil de l'école

Elisabeth Schenk Jenzer (Présidente)	Ancienne rectrice du gymnase de Kirchenfeld
Therese Hilfiker (Vice-présidente)	Ancienne Senior HR Business Partner CSL Behring Suisse
Prof. Dr Zoltán M. Balogh	Professeur et co-responsable de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne
Bernhard Blank	Recteur du gymnase de Lerbermatt
Tessa Brinkhof (voix consultative)	Étudiante Institut du degré secondaire I, représentante des étudiants et étudiantes de la PHBern (depuis juin 2023)
Angela Fuchs (voix consultative)	Cheffe de la division des Hautes Écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique et de la culture
Kathrin Hüppi	Ancienne enseignante du cycle 3 et codirectrice du cycle 3 de l'Oberstufenzentrum Rapperswil BE
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise
Samir Malek-Madani (voix consultative)	Collaborateur scientifique Institut du Degré secondaire I, représentant du corps intermédiaire de la PHBern
Christa Marti	Ancienne directrice de la fondation Aarhus
Dr Madeleine Pfäffli (voix consultative)	Enseignante à l'Institut du Degré primaire, représentante des enseignants et enseignantes de la PHBern
Prof. Dr Martin Schäfer (voix consultative)	Recteur de la PHBern
A quitté le conseil de l'école	
Raymond Wiedmer	Étudiant Institut du Degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes de la PHBern (jusqu'en mai 2023)

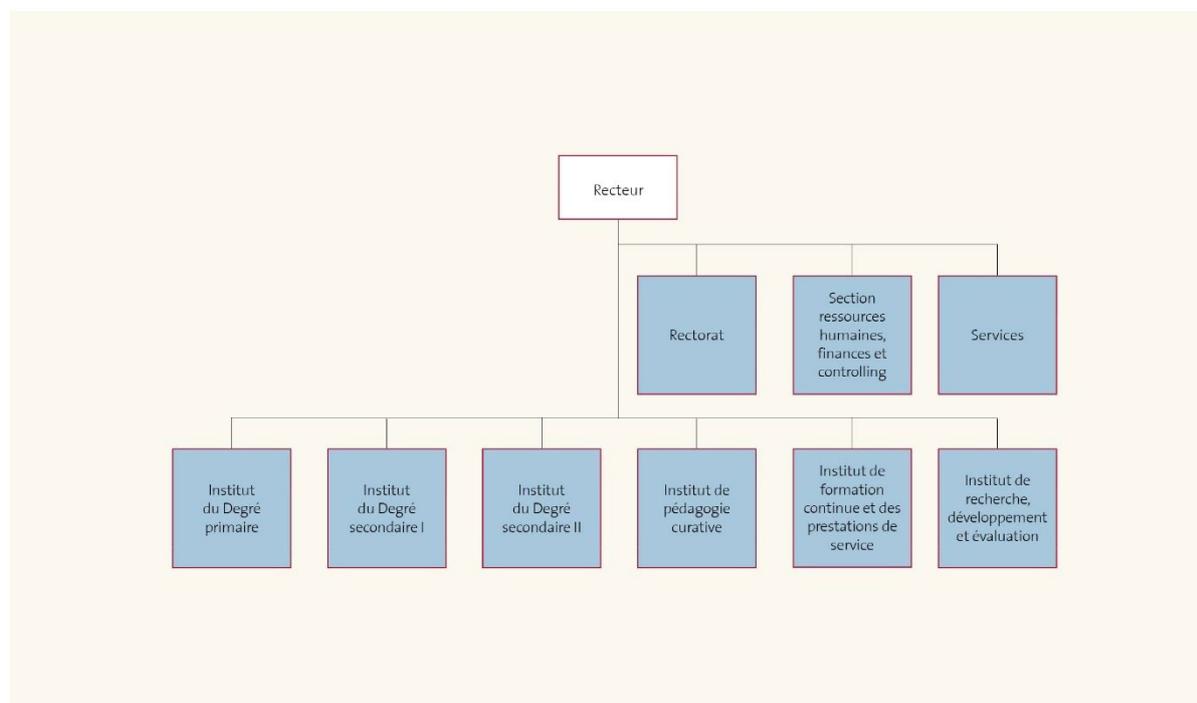
## Direction de l'école

Prof. Dr Martin Schäfer (Présidence)	Recteur
Prof. Dr Daniel Steiner	Responsable de l'Institut du Degré primaire
Prof. Dr Andrea Schweizer	Responsable de l'Institut du Degré secondaire I
Prof. Dr Marc Eyer	Responsable de l'Institut du Degré secondaire II
Prof. Dr Michael Eckhart	Responsable de l'Institut de pédagogie curative
Prof. Dr Jürg Arpagaus	Responsable de l'Institut de formation continue et des prestations de services
Prof. Dr Doris Edelmann	Responsable de l'Institut de recherche, développement et évaluation
Martin Dietrich	Responsable de la Section ressources humaines, finances et controlling
Dr Urs Dietrich (voix consultative)	Responsable du Réseau Transformation numérique
Theodor Schär (voix consultative)	Responsable Services (au 1 <sup>er</sup> février 2023)

A quitté la direction de l'école:

Prof. Dr Martin Stadelmann Responsable de l'Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS (au 31 janvier 2023)

## Organigramme (état: 31 juillet 2023)



## 4 Comptes annuels 2023

### 4.1 Compte de résultat

Montants en KCHF	Expl.	2023	2022
<b>Produits</b>			
Financement de base	5.2.1	85'684	84'996
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	5.2.2	2'602	2'162
Taxes d'études	5.2.3	5'834	5'371
Produits divers	5.2.3	2'784	2'686
<b>Total produits</b>		<b>96'904</b>	<b>95'215</b>
<b>Charges</b>			
Autres contributions à des tiers	5.4.1	3'428	3'305
Charges de personnel	5.3.1	85'859	81'359
Autres charges d'exploitation	5.4.2	8'492	8'817
Amortissements	5.5.8	652	506
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>98'431</b>	<b>93'987</b>
<b>Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)</b>		<b>-1'527</b>	<b>1'228</b>
Charges financières	5.6	9	13
Produits financiers	5.6	44	3
<b>Résultat financier</b>		<b>35</b>	<b>-10</b>
<b>RESULTAT ORDINAIRE</b>		<b>-1'492</b>	<b>1'218</b>
Modification des fonds affectés	5.5.13	200	78
<b>Résultat fonds</b>		<b>200</b>	<b>78</b>
<b>RESULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)</b>		<b>-1'292</b>	<b>1'296</b>

## 4.2 Bilan

Montants en KCHF	Expl.	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs</b>			
Liquidités	5.5.1	4'052	3'983
Créances résultant de livraisons et de prestations	5.5.2	12'167	13'246
Autres créances à court terme	5.5.3	665	0
Stocks	5.5.4	6	6
Comptes de régularisation actifs	5.5.5	1'578	1'227
<b>Actif circulants</b>		<b>18'468</b>	<b>18'462</b>
Immobilisations corporelles	5.5.6	617	889
Immobilisations incorporelles	5.5.7	2'374	995
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2'991</b>	<b>1'884</b>
<b>Total actifs</b>		<b>21'459</b>	<b>20'346</b>
<b>Passifs</b>			
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	5.5.9	905	789
Autres dettes à court terme	5.5.10	4'939	299
Comptes de régularisation passifs	5.5.11	9'211	10'530
Engagements de prévoyance à court terme	5.3.2	907	834
Provisions à court terme	5.5.12	2'149	2'236
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>18'111</b>	<b>14'688</b>
Autres dettes à long terme	5.5.13	184	385
Engagements de prévoyance à long terme	5.3.2	9'784	10'427
Provisions à long terme	5.5.12	2'569	2'743
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>12'537</b>	<b>13'555</b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>30'648</b>	<b>28'243</b>
Résultats cumulés		-7'897	-9'193
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)		-1'292	1'296
<b>Total fonds propres</b>		<b>-9'189</b>	<b>-7'897</b>
<b>Total passifs</b>		<b>21'459</b>	<b>20'346</b>

### 4.3 Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	2023	2022
<b>Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)</b>	<b>-1'292</b>	<b>1'296</b>
Amortissements/réévaluations actifs immobilisés	652	506
Pertes/omissions des dépréciations de valeur	0	0
Augmentation/diminution de provisions sans incidence sur le fonds	-174	-578
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds	-844	-1'825
Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	1'079	-767
Diminution/augmentation autres créances à court terme	-666	1
Diminution/augmentation de stocks	0	-4
Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-351	452
Augmentation/diminution des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	96	-1'346
Augmentation/diminution d'autres dettes à court terme	4'640	3
Augmentation/diminution des passifs de régularisation	-1'319	1'658
Augmentation/diminution des provisions à court terme	-14	1'593
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1'808</b>	<b>989</b>
Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-99	-147
Désinvestissement (vente) d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-1'640	-808
Désinvestissement (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-1'739</b>	<b>-955</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total variation nette fonds Liquidités</b>	<b>69</b>	<b>34</b>
Liquidités au début de l'exercice	3'983	3'949
Liquidités à la fin de l'exercice	4'052	3'983
<b>Variation fonds Liquidités</b>	<b>69</b>	<b>34</b>

**Le fonds Liquidités se compose comme suit:**

Montants en KCHF	2023	2022
Caisse	6	7
Poste	2'299	1'251
Banque	1'747	90
Compte courant Administration des finances	0	2'635
<b>Total</b>	<b>4'052</b>	<b>3'983</b>

**4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2023**

Montants en KCHF	Fonds de base	Fonds de tiers	Total Fonds propres
<b>Fonds propres au 01.01.2021</b>	<b>-9'415</b>	<b>182</b>	<b>-9'233</b>
Restatement	-334	0	-334
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	374	0	374
<b>Fonds propres au 31.12.2021</b>	<b>-9'375</b>	<b>182</b>	<b>-9'193</b>
<b>Fonds propres au 01.01.2022</b>	<b>-9'375</b>	<b>182</b>	<b>-9'193</b>
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	1'296	0	1'296
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>-8'079</b>	<b>182</b>	<b>-7'897</b>
<b>Fonds propres au 01.01.2023</b>	<b>-8'079</b>	<b>182</b>	<b>-7'897</b>
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-1'292	0	-1'292
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>-9'371</b>	<b>182</b>	<b>-9'189</b>

Les fonds propres de la PHBern sont divisés en deux sources de financement: les fonds de base et les fonds de tiers.

**Fonds de base**

Les fonds de base avant répartition du bénéfice comprennent la réserve d'évaluation négative (principalement en raison de la première inscription au bilan des engagements de prévoyance envers la Caisse de pension bernoise [CPB] et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois [CACEB] en 2014), qui étaient alors de KCHF 25 540 en négatif). Au 31.12.2023, les engagements inscrits au bilan des deux institutions de prévoyance étaient encore de KCHF 10 691. De plus amples informations sur les fonds de prévoyance sont disponibles au chiffre 5.3.2.

**Fonds de tiers**

Les fonds de tiers comprennent les résultats cumulés obtenus par des activités financées par des fonds de tiers.

**Résultat annuel**

Le résultat annuel 2023 sera affecté au capital propre après l'approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

### **Fonds propres négatifs**

Au 31.12.2023, la PHBern présente un fonds propre négatif de KCHF 9 189. Les fonds propres négatifs existent depuis l'introduction du système de cotisation et de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC en 2014. Les fonds propres négatifs n'ont pas d'influence directe sur la marche ordinaire des affaires. Le canton assure la liquidité de la PHBern (art. 71 OHEP) et la solvabilité de la PHBern n'est pas menacée.

## **5 Annexe aux comptes annuels 2023**

### **5.1 Informations générales**

#### **5.1.1 Données générales**

La PHBern est l'une des grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse, active dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes et des directions d'école, ainsi que dans le domaine de la recherche et du développement. La PHBern propose en outre une multitude de services pour le champ professionnel de l'école.

La PHBern est un établissement de droit public dont le canton de Berne est le canton responsable et dont le siège est à Berne. L'adresse est la suivante: PHBern, Länggassstrasse 35, 3012 Berne. Les comptes annuels suivants ont été établis au 31 décembre 2023 et approuvés par le conseil d'école le 26 mars 2024. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de septembre 2024.

#### **5.1.2 Principes comptables**

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique de langue allemande (LHEP), la PHBern doit établir ses comptes selon une norme comptable reconnue. Les comptes annuels 2023 ont été établis en conformité avec l'ensemble des Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). La période sous revue couvre douze mois. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en milliers de CHF (KCHF) et arrondis. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis en CHF à la date de clôture du bilan. C'est le cours du jour de clôture du bilan qui est pris en compte selon oanda.com. Pour les actifs, les coûts d'acquisition ou de production constituent la base d'évaluation, les créances sont évaluées à leur valeur nominale, les dettes à long terme envers les institutions de prévoyance sont actualisées.

L'établissement des comptes annuels exige des responsables qu'ils fassent des estimations et des hypothèses qui influencent les produits, les charges et les actifs et passifs présentés au moment de l'établissement du bilan.

## 5.2 Positions de recettes de la PHBern

Les revenus de la PHBern proviennent en premier lieu du financement de base, des revenus de la recherche ainsi que des autres revenus. Dans cette section, les principaux postes de revenus de la PHBern sont expliqués plus en détail.

### 5.2.1 Financement de base

Montants en KCHF	2023	2022
Contribution du canton de Berne	63'528	62'315
Contribution de tiers	3'861	4'202
Contributions AHES (étudiants extra-cantonaux)	18'295	18'479
<b>Total du financement de base</b>	<b>85'684</b>	<b>84'996</b>

Pour l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif à la PHBern, la haute école reçoit pour l'année 2023 une contribution de KCHF 66 128 (ACE 1318/2022 du 14 décembre 2022), dont KCHF 1 500 pour l'association BeLEARN, qui ne sont pas à la disposition de la PHBern et ont été transférés à l'association BeLEARN. Sur la contribution cantonale de KCHF 64 628 destinée à la PHBern, KCHF 63 528 ont été comptabilisés sous le poste «Contribution du canton de Berne», ce qui représente 65,6 % (65,4 % l'année précédente) des produits d'exploitation. Sous «Contribution de tiers», d'autres achats de prestations de KCHF 3 361 (KCHF 3 225 l'année précédente) du canton de Berne et les achats de prestations de la Haute école des arts de Berne (HEAB) et de l'Église nationale ont été comptabilisés. Vous trouverez des informations complémentaires sur les prestations du canton de Berne au chiffre 5.8 «Transactions avec des parties liées».

Les contributions AHES ont diminué – en dépit de la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux et de la légère augmentation du tarif AHES, liée à la moindre intensité des études; ils correspondent à 18,9 % (19,4 % l'année précédente) des produits d'exploitation pour l'année sous revue.

### 5.2.2 Produits de la recherche Fonds de tiers

Montants en KCHF	2023	2022
Contribution de projets allouées par le Fonds national suisse (FNS)	937	915
Autres produits de projets	1'665	1'247
<b>Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers</b>	<b>2'602</b>	<b>2'162</b>

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers s'élève à KCHF 2 602 pour l'année sous revue et correspond à 2,7 % (2,3 % l'année précédente) des produits d'exploitation.

### 5.2.3 Taxes d'études et produits divers

Montants en KCHF	2023	2022
Taxes d'études	5'834	5'371
Produits de la formation continue	1'404	1'092
Produits des prestations	953	1'166
Produits divers	435	428
Réductions des recettes	-8	0
<b>Total Taxes d'études et produits divers</b>	<b>8'618</b>	<b>8'057</b>

Les taxes d'études et les autres produits augmentent légèrement et se montent à KCHF 8 618 resp. 8,9 % (8,5 % l'année précédente) des produits d'exploitation. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants et étudiantes et de participants et participantes aux cours de formation continue à la PHBern a augmenté, ce qui a entraîné une hausse des taxes d'études et des produits de la formation continue.

## 5.3 Collaborateurs et collaboratrices

### 5.3.1 Charges de personnel et effectifs

En 2023, la PHBern employait quelque 1 100 collaborateurs et collaboratrices répartis sur un peu plus de 500 postes à temps plein. Ce chapitre contient des informations sur les charges de personnel et les engagements de prévoyance. Vous trouverez de plus amples informations sur les effectifs de la PHBern sous le chiffre 3.2 «Collaborateurs et collaboratrices».

Montants en KCHF	2023	2022
Salaires	70'422	67'053
Assurances sociales sans les institutions de prévoyance	5'945	5'570
Institutions de prévoyance	8'197	7'477
Autres charges de personnel	1'295	1'259
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>85'859</b>	<b>81'359</b>

Les charges de personnel constituent de loin le poste de dépenses d'exploitation le plus important, avec une part de KCHF 85 859 (87,2 % des charges d'exploitation) (année précédente KCHF 81 359, 86,6 %). Les salaires ont augmenté de KCHF 3 369 au cours de l'année sous revue. Les principaux moteurs de cette augmentation sont les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail dues à l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes, la nouvelle filière d'études sans diplôme CDIP, le plus grand nombre de semaines de stages et la hausse des salaires due à la progression salariale prescrite. La provision pour les primes de fidélité diminue de KCHF 133, la provision pour la gestion du temps de travail augmente de KCHF 123.

Les KCHF 8 197 des institutions de prévoyance comprennent KCHF 7 896 de contributions d'épargne et de risque (cotisations de l'employeur) et une charge de KCHF 301 (incluant l'augmentation de la provision en raison de la masse salariale accrue et d'une dissolution en raison de l'actualisation).

### 5.3.2 Créances envers les institutions de prévoyance

Avec l'introduction de la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014), le calcul des provisions pour les engagements de prévoyance a été adapté. Depuis 2015, la provision (c'est-à-dire l'engagement économique de la PHBern) est déterminée sur la base de l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement jusqu'à fin 2034 et des directives suivantes (paramètres de calcul), qui sont également appliquées pour le canton de Berne:

- Salaires annuel assuré de tous les collaborateurs et collaboratrices (à partir de 25 ans) avec date de la référence au 31 décembre
- Cotisations de financement de l'employeur de 1,35 % pour la CPB et de 2,55 % pour la CA-CEB
- Paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %)
- Hypothèse d'évolution de la population 0,31 %
- Nombre d'années restantes selon le plan de financement (fin 2023 = 11 ans)
- Taux d'intérêt 0,656 % (obligations à 10 ans de la Confédération, état au 31.12.2023)

Montants en KCHF	Excédents/ Découverts	Part économique Avantages/obligations		Variation avec effet sur le ré- sultat par rapport à l'année précédente	Contribu- tions régu- larisées pour la pé- riode	Charges de prévoyance dans les charges de per- sonnel	
		31.12.2023	31.12.2023			31.12.2022	31.12.2023
<b>Plans de prévoyance avec excédent de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Plans de prévoyance avec déficits de couverture</b>	<b>16'908</b>	<b>10'691</b>	<b>11'261</b>	<b>-570</b>	<b>7'896</b>	<b>8'197</b>	<b>7'477</b>
CPB	13'848	6'172	6'496	-324	7'896	8'197	7'477
CACEB	3'060	4'519	4'765	-246			
<b>Total</b>	<b>16'908</b>	<b>10'691</b>	<b>11'261</b>	<b>-570</b>	<b>7896</b>	<b>8'197</b>	<b>7'477</b>

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés au 31.12.2023 auprès de la CPB (511 assurés) et de la CACEB (481 assurés). Les deux caisses sont des institutions indépendantes de la PHBern et financièrement autonomes.

La CPB présente au 31 décembre 2023 un degré de couverture de 94,9 % (année précédente 87,6 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 13 848 au 31 décembre 2023 (année précédente KCHF 33 172). La CACEB présente au 31 décembre 2023 un degré de couverture de 94,1 % (année précédente 89,8 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 3 060 au 31 décembre 2023 (année précédente KCHF 5 027). Le découvert dans les caisses de pension à la fin 2023 s'élève au total à KCHF 16 908. L'importante différence entre l'engagement économique de la PHBern (provision) et le découvert des institutions de prévoyance est due à la différence d'approche. L'engagement économique (provision) de la PHBern se fonde sur l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement existant jusqu'en 2034; le découvert est recalculé chaque année par les caisses de prévoyance et peut être soumis à de grandes fluctuations (entre autres du fait de l'évolution de la bourse).

Montants en KCHF	CPB	CACEB	Total
<b>Valeur comptable au 01.01.2022</b>	<b>7'081</b>	<b>5'094</b>	<b>12'175</b>
Modification adaptation des paramètres de calcul	0	0	0
Utilisation (cotisations financières payées)	-478	-352	-830
Constitution de provisions	21	106	127
Dissolution de provisions	-127	-84	-211
<b>Valeur comptable au 31.12.2022</b>	<b>6'497</b>	<b>4'764</b>	<b>11'261</b>
<b>dont à long terme</b>	<b>6'015</b>	<b>4'412</b>	<b>10'427</b>
<b>dont à court terme</b>	<b>481</b>	<b>353</b>	<b>834</b>
<b>Valeur comptable au 01.01.2023</b>	<b>6'496</b>	<b>4'765</b>	<b>11'261</b>
Modification adaptation des paramètres de calcul	-277	-203	-480
Utilisation (cotisations financières payées)	-503	-368	-871
Constitution de provisions	549	395	944
Dissolution de provisions	-93	-70	-163
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>6'172</b>	<b>4'519</b>	<b>10'691</b>
<b>dont à long terme</b>	<b>5'648</b>	<b>4'136</b>	<b>9'784</b>
<b>dont à court terme</b>	<b>524</b>	<b>383</b>	<b>907</b>

### Principes comptables

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont calculées à la date de clôture du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique n'a lieu que si l'on s'attend à un effet positif sur les flux financiers futurs (par ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (par ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont inscrits au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

## 5.4 Charges d'exploitation

Cette section fournit des informations complémentaires sur les autres contributions à des tiers et sur les autres charges d'exploitation.

### 5.4.1 Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	2023	2022
Bourses	248	265
Contributions versées aux propres établissements	3'180	3'040
<b>Total Autres contributions à des tiers</b>	<b>3'428</b>	<b>3'305</b>

Les bourses comprennent les contributions à la mobilité des étudiants et étudiantes et des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern (KCHF 248) et peuvent fluctuer annuellement.

Le poste le plus important sous «Contributions versées aux propres établissements» est la participation de la PHBern aux frais de la bibliothèque vonRoll (inchangé: KCHF 1 590). Par ailleurs, l'acquisition de prestations de formation (en fonction du choix des disciplines) auprès d'autres hautes écoles est représentée. En outre, des coûts sont comptabilisés pour les crédits médias, pour les médias électroniques et pour les charges du «Kulturpromille». L'ensemble de ce poste représente 3,5 % (3,5 % l'année précédente) des charges d'exploitation.

### 5.4.2 Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2023	2022
Charges liées aux bâtiments	2'637	2'823
Entretien, réparation et remplacement	224	306
Charges administratives	936	1'296
Charges informatiques	2'321	2'578
Autres charges	2'374	1'814
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>8'492</b>	<b>8'817</b>

Les coûts suivants sont représentés dans les charges liées aux bâtiments: frais annexes, travaux d'entretien, petits investissements, surveillance et nettoyage. Les charges de location ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Dans les charges liées aux bâtiments, les frais d'électricité ont pu être diminués en comparaison annuelle et les frais de nettoyage ont baissé, mais les frais d'entretien sont plus élevés que l'année précédente. Les charges informatiques de KCHF 2 321 représentent tous les frais de tiers liés à l'informatique et sont légèrement inférieures à celles de 2022. Cette diminution des dépenses en comparaison annuelle est imputable à la diminution du nombre d'acquisitions de matériel et à des coûts de logiciels légèrement inférieurs en raison de la concentration sur trois gros projets évoquée au chiffre 1.3. Dans le poste «Autres charges», des charges publicitaires en hausse et des participations supplémentaires uniques aux frais de cantine conduisent à des coûts supérieurs.

## 5.5 Actifs et passifs

Cette section contient des informations complémentaires sur l'actif circulant et l'actif immobilisé ainsi que sur les capitaux étrangers à court et à long terme de la PHBern.

### 5.5.1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	6	7
Poste	2'299	1'251
Banque	1'747	90
Compte courant Administration des finances	0	2'635
<b>Total Liquidités</b>	<b>4'052</b>	<b>3'983</b>

Avec l'introduction de la solution SAP-ERP du canton de Berne, la gestion des liquidités a été adaptée avec la trésorerie du canton. Les flux de trésorerie avec le canton de Berne passent désormais directement par les comptes postaux et bancaires de la PHBern et non plus par un compte courant auprès de l'Administration des finances. La PHBern gère activement les excédents de liquidités à court terme conformément à la réglementation interne.

#### Principes comptables

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Si le solde est positif, le compte courant de l'administration des finances fait également partie des liquidités. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

### 5.5.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et prestations envers des tiers	12'167	13'246
Créances résultant de livraisons et prestations envers des parties liées	0	0
Corrections de valeurs résultant de livraisons et de prestations	0	0
<b>Total des créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>12'167</b>	<b>13'246</b>

La raison de ces créances élevées réside avant tout dans des frais de scolarité AHES ouverts du semestre d'automne 2023 de KCHF 9 899 avec un délai de paiement de 60 jours (délai de paiement l'année suivante). En 2022, les créances comprenaient encore des frais de scolarité AHES exigibles de KCHF 771 de l'IVP NMS, qui ne seront plus facturés via la PHBern à partir du semestre de printemps 2023.

L'évaluation individuelle des créances exigibles ne révèle aucun besoin de correction de valeur.

### Principes comptables

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale; pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

#### 5.5.3 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Autres créances à court terme envers des tiers	665	0
Autres créances à court terme envers des parties liées	0	0
<b>Total des autres créances à court terme</b>	<b>665</b>	<b>0</b>

Les autres créances à court terme sont des primes d'assurances sociales payées d'avance. Depuis le passage au système SAP du canton, les assurances sociales sont directement traitées par la PHBern.

### Principes comptables

Les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale. Pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

#### 5.5.4 Stocks

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Stocks de matériel auxiliaire et d'exploitation	6	6
<b>Total Stocks</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Dans les stocks de matériel auxiliaire et d'exploitation, seul le stock de pellets de bois est inscrit au bilan.

### Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur.

### 5.5.5 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Charges payées d'avance	1'015	818
Produits non encore perçus	563	409
<b>Total Comptes de régularisation actifs</b>	<b>1'578</b>	<b>1'227</b>

Les charges payées d'avance sont en grande partie des charges liées aux bâtiments et des charges informatiques. En outre, les soldes négatifs d'horaires variables de KCHF 153 y sont inclus (cf. chiffre 5.5.12 «Provisions à court et à long terme»).

Le poste «Produits non encore perçus» comprend des régularisations pour des produits à recevoir pour un centre de didactique des disciplines, pour des prestations de services et pour des produits de projets.

#### Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

## 5.5.6 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Machines et appareils	Mobilier et équipement	Machines de bureau, matériel informatique, multimédia	Instruments de musique	Autres immobilisations corporelles	Immobilisation en cours	Total immobilisations corporelles
<b>Valeurs d'acquisition</b>							
<b>État 01.01.2022</b>	<b>262</b>	<b>180</b>	<b>1'824</b>	<b>79</b>	<b>68</b>	<b>55</b>	<b>2'468</b>
Entrées	0	0	0	0	0	92	92
Sorties	0	0	-7	0	0	0	-7
Reclassifications	0	9	113	16	9	-147	0
<b>État 31.12.2022</b>	<b>262</b>	<b>189</b>	<b>1'930</b>	<b>95</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>2'553</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>							
<b>État 01.01.2022</b>	<b>200</b>	<b>83</b>	<b>977</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>1'305</b>
Amortissements planifiés	25	14	313	6	8	0	366
Sorties	0	0	-7	0	0	0	-7
<b>État 31.12.2022</b>	<b>225</b>	<b>97</b>	<b>1'283</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>1'664</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2022</b>	<b>37</b>	<b>92</b>	<b>647</b>	<b>64</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>889</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>							
<b>État 01.01.2023</b>	<b>262</b>	<b>189</b>	<b>1'930</b>	<b>95</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>2'553</b>
Entrées	0	0	0	0	0	99	99
Sorties	0	0	-47	0	0	0	-47
Reclassifications	0	46	53	0	0	-99	0
<b>État 31.12.2023</b>	<b>262</b>	<b>235</b>	<b>1'936</b>	<b>95</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>2'605</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>							
<b>État 01.01.2023</b>	<b>225</b>	<b>97</b>	<b>1'282</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>1'664</b>
Amortissements planifiés	24	16	315	7	9	0	371
Sorties	0	0	-47	0	0	0	-47
<b>État 31.12.2023</b>	<b>249</b>	<b>113</b>	<b>1'550</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>1'988</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>13</b>	<b>122</b>	<b>386</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>617</b>

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles meubles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation corporelle. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipements	10–15 ans
Machines de bureau, matériel informatique, multimédia	3–5 ans
Véhicules	4–6 ans
Instruments de musique	10–50 ans
Installation dans des biens loués à des tiers	10 ans ou durée maximale de location

## 5.5.7 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets informa- tiques et autres immobilisations in- corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations incorporelles
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
<b>État 01.01.2022</b>	1'764	0	251	2'015
Entrées	0	0	831	831
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	864	0	-864	0
<b>État 31.12.2022</b>	<b>2'628</b>	<b>0</b>	<b>218</b>	<b>2'846</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>				
<b>État 01.01.2022</b>	<b>1'712</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'712</b>
Amortissements planifiés	139	0	0	139
Sorties	0	0	0	0
<b>État 31.12.2022</b>	<b>1'851</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'851</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2022</b>	<b>777</b>	<b>0</b>	<b>218</b>	<b>995</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
<b>État 01.01.2023</b>	2'628	0	218	2'846
Entrées	0	0	1'660	1'660
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	1'138	192	-1'330	0
<b>État 31.12.2023</b>	<b>3'766</b>	<b>192</b>	<b>548</b>	<b>4'506</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>				
<b>État 01.01.2023</b>	<b>1'851</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'851</b>
Amortissements planifiés	262	19	0	281
Reclassifications	-2	2	0	0
<b>État 31.12.2023</b>	<b>2'111</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>2'132</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>1'655</b>	<b>171</b>	<b>548</b>	<b>2'374</b>

### Principes comptables

Sont considérées comme immobilisations incorporelles les solutions logicielles, les applications logicielles, les brevets et les licences acquis ainsi que créés en interne. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations incorporelles est fixée comme suit:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Logiciels	5 ans
Projets informatiques	5 ans

#### 5.5.8 Amortissements

Montants en KCHF	2023	2022
Amortissement des immobilisations corporelles	371	366
Amortissement des immobilisations incorporelles	281	140
<b>Total Amortissements</b>	<b>652</b>	<b>506</b>

Les amortissements planifiés s'élèvent à KCHF 652 et ont augmenté au cours de l'année sous revue, principalement en raison de l'activation de logiciels. Aucun amortissement non planifié n'est à signaler.

#### 5.5.9 Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	900	784
Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	5	5
<b>Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>905</b>	<b>789</b>

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées en fin d'année ne sont pas exigibles et sont payées aux fournisseurs conformément au délai de paiement accordé.

### Principes comptables

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

### 5.5.10 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Autres dettes à court terme des services de l'État	29	29
Autres dettes à court terme envers des tiers	2'207	70
Fonds dépendants (part à court terme)	200	200
Autres dettes à court terme envers des parties liées	2'503	0
<b>Total Autres dettes à court terme</b>	<b>4'939</b>	<b>299</b>

Les autres dettes à court terme comprennent les dettes exigibles au titre de la TVA, les dettes envers les assurances sociales (nouveau à partir de 2023) et les dettes envers l'association des étudiants et étudiantes et le personnel.

Le poste «Fonds dépendants (part à court terme)» correspond avant tout à la part à court terme du Fonds pour le «Kulturpromille». De plus amples informations sur les fonds sont disponibles sous le chiffre 5.5.13 «Autres dettes (fonds affectés à court et long terme)».

Sont comptabilisés sous les autres dettes à court terme envers des parties liées les engagements envers la Direction de l'instruction publique et de la culture (DIPC) pour des parts de salaires et d'assurances sociales avec un délai de paiement à fin janvier 2024, qui ont été versées par la DIPC pour le compte de la PHBern.

#### Principes comptables

Les autres dettes à court terme sont celles dont l'échéance est inférieure ou égale à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations.

### 5.5.11 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Charges non encore payées	2'311	2'387
Produits déjà perçus	6'900	8'143
<b>Total Comptes de régularisation passifs</b>	<b>9'211</b>	<b>10'530</b>

Dans le poste «Charges non encore payées», les factures non comptabilisées à la date de clôture du bilan pour l'année 2023 sont régularisées (notamment factures de l'informatique, frais annexes des bâtiments, projets et un décompte ouvert Études partielles spécialisées pour le semestre d'automne 2023). En outre, les indemnités de stage et les honoraires dus ont été régularisés.

Dans la rubrique «Produits déjà perçus», on a surtout délimité les frais de scolarité AHES, les taxes semestrielles et de formation continue déjà facturés ainsi que les produits de projets facturés.

## Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

### 5.5.12 Provisions à court et à long terme

Montants en KCHF	Avoirs en temps	Prime de fidélité	Congé de recherche et de formation	Autres provisions	Total
<b>Valeur comptable au 01.01.2022</b>	<b>1'947</b>	<b>1'255</b>	<b>1'586</b>	<b>10</b>	<b>4'798</b>
Constitution	2'010	860	341	0	3'211
Utilisation	-1'963	-684	-362	-6	-3'015
Différence soldes négatifs de temps	-10	0	0	0	-10
Dissolution	0	0	0	-4	-4
<b>Valeur comptable au 31.12.2022</b>	<b>1'984</b>	<b>1'431</b>	<b>1'565</b>	<b>0</b>	<b>4'980</b>
<b>Valeurs comptable au 01.01.2023</b>	<b>1'984</b>	<b>1'431</b>	<b>1'565</b>	<b>0</b>	<b>4'980</b>
Constitution*	148	541	0	0	689
Utilisation*	0	-674	-140	0	-814
Différence soldes négatifs de temps	-25	0	0	0	-25
Dissolution	0	0	-113	0	-113
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>2'107</b>	<b>1'298</b>	<b>1'312</b>	<b>0</b>	<b>4'717</b>
<b>dont à long terme</b>	<b>1'005</b>	<b>788</b>	<b>775</b>	<b>0</b>	<b>2'568</b>
<b>dont à court terme</b>	<b>1'102</b>	<b>510</b>	<b>537</b>	<b>0</b>	<b>2'149</b>

\* La constitution et l'utilisation d'avoirs en temps ne peuvent être indiquées séparément du fait de l'introduction de SAP en 2023. À la place, la variation nette est indiquée. Par ailleurs, les avoirs en temps sont des délimitations périodiques et non pas des provisions. À partir de l'exercice 2024, les avoirs en temps seront indiqués sous forme de délimitations périodiques, il est renoncé à une mention détaillée pour 2023.

#### Avoirs en temps

La provision pour les avoirs en temps comprend les avoirs en horaires variables, les soldes de vacances et les avoirs en comptes à long terme des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern. La provision augmente de KCHF 123 au cours de l'année sous revue. Les avoirs de vacances ont baissé de KCHF 81, les avoirs de comptes à long terme ont augmenté de KCHF 87 et les soldes d'horaires variables ont augmenté de KCHF 117. Les soldes d'horaires variables négatifs ont diminué de KCHF 25 au cours de l'exercice sous revue, ils sont portés au bilan sous forme de comptes de régularisation actifs (chiffre 5.5.5 «Comptes de régularisation actifs»).

#### Prime de fidélité

Conformément à l'ordonnance sur le personnel, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern ont droit à une prime de fidélité. Le versement a lieu pour la première fois après dix ans de

service, puis tous les cinq ans de service supplémentaires. La provision pour les primes de fidélité comprend la contre-valeur monétaire attendue des primes de fidélité cumulées des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

#### Congé de recherche et de formation

Conformément à la LHEP/OHEP, les enseignants et enseignantes de la PHBern ont la possibilité de demander un congé de recherche et de formation. Au cours de leur engagement, les enseignants et enseignantes peuvent se voir accorder un congé de recherche et de formation de 18 mois au maximum. La provision pour les congés de recherche et de formation comprend la contrepartie monétaire acquise des coûts accumulés pour ces congés.

#### Autres provisions

Une provision pour risques TVA de KCHF 10 a été utilisée l'année précédente à hauteur de KCHF 6 et les KCHF 4 restants ont été dissous.

#### Principes comptables

Les provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, tandis que les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme. Les engagements de prévoyance à long terme sont actualisés en fonction de la situation des taux.

Une provision est une obligation probable fondée sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement générateur d'obligation doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut être fondé sur une obligation explicite de droit ou de fait. Des provisions sont actuellement inscrites au bilan pour les soldes d'horaires variables, de longue durée et de vacances des collaborateurs et collaboratrices (provision pour la gestion du temps), les primes de fidélité attendues des collaborateurs et collaboratrices, les droits résultant de congés de recherche et de formation des enseignants et enseignantes ainsi que les droits résultant de rentes spéciales et de rentes transitoires.

La constitution de la provision s'effectue par le débit du poste de charges correspondant. La réduction ou la dissolution de provisions doit être effectuée dans le même domaine du compte de résultat que leur constitution. Les variations des provisions sont énumérées dans le tableau des provisions.

#### 5.5.13 Autres dettes (fonds à court et long terme)

Montants en KCHF	Situation initiale 01.01.2023	Reclassements	Attribution	Utilisation	Situation finale 31.12.2023
Kulturpromille	585	0	205	-405	385
<b>Total Engagements (fonds)</b>	<b>585</b>	<b>0</b>	<b>205</b>	<b>-405</b>	<b>385</b>
<b>dont à long terme</b>	<b>385</b>	<b>0</b>	<b>205</b>	<b>-405</b>	<b>185</b>
<b>dont à court terme</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>

Le Kulturpromille est une offre de la PHBern pour la promotion d'activités culturelles et est géré comme un fonds. Les fonds de l'année 2023 ont été utilisés pour des contributions au sport universitaire, à des projets culturels et à la caisse sociale.

### Principes comptables

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches, pour lesquelles une comptabilité séparée est tenue. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements respectifs sur la base de l'ordonnance sur la PHBern de langue allemande (OHEP). La distinction entre le court et le long terme se fait selon les règles du fonds; lorsque celles-ci font défaut, sur la base de l'utilisation des trois dernières années.

## 5.6 Résultat financier

Cette section contient des informations sur le résultat financier de la PHBern.

Montants en KCHF	2023	2022
Charges financières	9	13
Produits financiers	44	3
<b>Total Résultat financier</b>	<b>35</b>	<b>-10</b>

Le résultat financier comprend les charges et produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les produits d'actualisation. La PHBern gère activement les excédents de liquidités à court terme conformément à la réglementation interne.

## 5.7 Autres publications

Cette section contient des informations qui n'ont pas été publiées dans une autre section, ainsi que les indications sur les positions non inscrites au bilan (opérations hors bilan) et les transactions avec des parties liées.

### 5.7.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucun cautionnement, aucune obligation de garantie ou constitution de gage en faveur de tiers.

### 5.7.2 Créances/Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucune créance ni aucun engagement conditionnels à déclarer.

### 5.7.3 Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan sont des contrats à long terme pour des services informatiques, pour la plateforme informatique de la bibliothèque ainsi que pour un prestataire de services de restauration.

Montants en KCHF	2023	2022
Engagements sur contrats à long terme	550	523

## **5.8 Transactions avec des parties liées**

Est considérée comme personne (physique ou morale) liée toute personne qui peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Sont considérés comme une partie liée les membres du conseil d'école et de la direction de l'école. De même, le canton de Berne (pour les contributions dans le cadre du mandat de prestations à la PHBern pour les années 2022 à 2025) compte parmi les parties liées. L'association BeLEARN (l'année précédente le consortium BeLEARN) est considérée comme une personne proche au sens de la RPC 15/2 (part des voix de la PHBern de 20 % ainsi que fonction d'institution hôte). Toutes les transactions importantes ainsi que les avoirs ou les créances envers des parties liées qui en résultent sont publiés séparément dans les comptes annuels. L'attribution de mandats ainsi que l'achat de prestations de la PHBern par des offices du canton de Berne ne sont pas considérés comme des transactions importantes avec des parties liées et ne sont pas publiés séparément dans les comptes annuels.

La rémunération du conseil de l'école se fait sous la forme d'une indemnité forfaitaire. La PHBern n'a pas accordé de garanties, de prêts, d'avances ou de crédits aux membres du conseil ou de la direction de l'école.

### 5.8.1 Transactions avec un volume financier chiffrable

Montants en KCHF Transactions	Volumes 2023	Volumes 2022	Autres conditions importantes
<b>Mandat de prestations du Conseil-exécutif</b>	<b>64'628</b>	<b>64'015</b>	Sans contribution BeLEARN Institution hôte
Mandat de prestations de 4 ans du Conseil-exécutif et de la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern			
<b>Contribution cantonale annuelle à la PHBern</b>	<b>63'528</b>	<b>62'915</b>	Durée de 4 ans du mandat de prestations exécutif
IS2 Offres Formation continue	500	500	
Offres Bibliothèques scolaires et communales	100	100	
<b>Autres contributions supplémentaires conformément au mandat de prestations</b>	<b>1'100</b>	<b>1'100</b>	Approbation annuelle de la cotisation annuelle par le Conseil exécutif
Case Management	600	600	
Contribution participation Centre BeLEARN	500	500	
<b>Achat de prestations par le canton de Berne</b>	<b>1'880</b>	<b>2'093</b>	
Case Management	200	200	
Contribution aux frais pour les enseignants et enseignantes et les directions d'école dans le domaine des écoles spécialisées	750	750	
Programme d'études 21	0	200	
Point de contact Pénurie de personnel enseignant	111	124	
Conseil en pédagogie curative Pool 2 (CPS2)	400	400	
Projet assistance scolaire	189	79	
STIM-en route	75	75	
Projet d'aide à la classe	55	55	
Offres complémentaires Crise ukrainienne	100	210	
<b>Contributions du canton de Berne</b>	<b>380</b>	<b>32</b>	Accords individuels par prestation
Jeunesse et sport	12	22	
Utilisation pour les enseignants et enseignantes sans formation pédagogique	0	10	
CAS pour enseignants et enseignantes à statut de réfugiés resp. de protection (CAS LFS)	76	0	
Allemand langue étrangère en ligne	80	0	
Camp d'été 2023	200	0	
Reprise	12	0	
<b>Contributions au projet du canton de Berne</b>	<b>60</b>	<b>20</b>	
École favorable à l'activité physique	12	20	
Projet VABENE – Langues étrangères	7	0	
Matériel didactique romand	9	0	
Projet ZEDER (Zeichen der Erinnerung), signes du souvenir	30	0	
Des parents immigrés participent à l'école	2	0	

<b>Total Volume financier du canton de Berne</b>	<b>66'948</b>	<b>66'160</b>
--	---------------	---------------

### 5.8.2 Transactions avec l'association BeLEARN

Montants en KCHF Transactions	Volumes 2023	Volumes 2022	Autres conditions impor- tantes
<b>Contribution de l'institution hôte</b>	<b>1'500</b>	<b>1'500</b>	
Dont prestation pécuniaire à BeLEARN	1'300	1'355	Selon le mandat de prestations
Dont prestation corporelle Loyer versé à OIC*	196	145	
Dont restant à la PHBern	4	0	
<b>Contribution supplémentaire affectée</b>	<b>0</b>	<b>1'000</b>	Selon RRB 1239/2021
Dont prestation pécuniaire à BeLEARN	0	683	
Dont prestation corporelle Loyer versé à OIC*	0	317	
<b>Facturations</b>	<b>62</b>	<b>40</b>	
Prestations fournies par la PHBern	42	39	Contrat de prestations
Refacturation des charges à BeLEARN	0	1	Factures des fournisseurs
Refacturation Booster Fund	20	0	Accord individuel par projet
<b>Total Volume financier de l'association BeLEARN</b>	<b>1'562</b>	<b>2'540</b>	

\* Office des immeubles et de construction de la Direction des travaux publics et des transports

### 5.8.3 Autres opérations non comptabilisées

Autres informations Transactions	2023	2022	Autres conditions impor- tantes
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne par la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et bureaux)			
Frais des locaux remis en KCHF sans les charges de bâtiments indiquées sous le chiffre 5.4.2	7'217	7'818	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Volume des locaux en m <sup>2</sup>	21'074	21'402	
Contrats de prestations pour la fourniture de services informatiques gratuits dans le cadre des applications pour le personnel avec le canton de Berne	Ne peut pas être chiffré	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Contrat de prestations en KCHF avec le Contrôle des finances du canton de Berne pour la fourniture de prestations de révision gratuites	114	58	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

## **5.9 Réalisation d'une évaluation des risques**

Le conseil et la direction de l'école ont systématiquement relevé les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et les ont évalués sur la base de critères définis. Les mesures existantes et prévues pour faire face aux risques ont été prises en compte dans l'évaluation.

## **5.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'école le 26 mars 2024. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture du 31 décembre 2023 ayant une influence significative sur les comptes annuels 2023.

Berne, le 26 mars 2024



Prof. Dr Martin Schäfer  
Recteur

## 6 Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2023

26 mars 2024

### Comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2023 : rapport de l'organe de révision

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 27 à 52) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) et à l'ordonnance sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911).

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Haute école pédagogique germanophone au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de l'école. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités du conseil de l'école aux comptes annuels*

Le conseil de l'école est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de l'école est responsable d'évaluer la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Haute école pédagogique germanophone.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Haute école pédagogique germanophone du principe comptable de la continuité d'exploitation

et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener la Haute école pédagogique germanophone à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de l'école, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires**

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

#### **Contrôle des finances du canton de Berne**



L. Benninger  
Suppléant du chef du Contrôle des finances



Ch. Gerber  
Responsable de la révision

Berne, le 26 mars 2024

## **PHBern**

Rektorat  
Länggassstrasse 35  
CH-3012 Bern  
T +41 31 309 20 11  
rektorat@phbern.ch  
www.phbern.ch

PHBern: für professionelles  
Handeln in Schule und Unterricht

